



S R E S R I

SCHÉMA RÉGIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
OCCITANIE

– **2022-2028** –

SOMMAIRE

INTRODUCTION : Une ambition partagée pour répondre aux nouveaux défis du territoire

6

Le Pacte Vert pour l'Occitanie : un nouveau modèle de développement plus juste et plus durable	6
Une démarche collective et transparente pour une stratégie coconstruite	7
L'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation en Occitanie : atout stratégique pour préparer l'avenir de l'Occitanie	9
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : 3 ^e rang national en termes d'effectifs étudiants	9
RECHERCHE ET INNOVATION : une région à fort potentiel	9

1^{er} DÉFI : Nous voulons préparer les compétences de demain, accompagner et éclairer les transitions

10

PRIORITÉ 1 : Construire une offre de formation qui prépare aux métiers de demain

11

<u>Action 1.</u> Impulser les formations aux métiers de demain	11
<u>Action 2.</u> Développer l'offre de formation tout au long de la vie	12

PRIORITÉ 2 : Soutenir la recherche

13

<u>Priorité 2.1.</u> Encourager les approches collectives, académiques et entreprises	13
<u>Action 3.</u> 20 défis clés pour l'Occitanie	13
<u>Action 4.</u> Créer de nouvelles plateformes de recherche et d'innovation Ouverte (PRIO)	14
<u>Action 5.</u> Accompagner les dynamiques de structuration qui visent la reconnaissance de l'excellence	15
<u>Priorité 2.2.</u> Soutenir le ressourcement scientifique et favoriser les dynamiques interdisciplinaires	15
<u>Action 6.</u> Lancer un nouvel Appel à Projets « Émergence »	16

PRIORITÉ 3 : Éclairer les enjeux sociétaux et préparer les citoyens de demain

17

<u>Priorité 3.1.</u> Amplifier le dialogue science et société	17
<u>Action 7.</u> Faciliter le dialogue Science Société, répondre aux demandes d'éclairage de la société civile	17
<u>Action 8.</u> Consolider le Laboratoire des Transitions	18
<u>Priorité 3.2.</u> Développer l'esprit critique, diffuser les savoirs, sensibiliser à la démarche scientifique	19
<u>Action 9.</u> Financer des projets de diffusion de la culture scientifique en Occitanie	19

Action 10. Renforcer les actions de CSTI pour le public scolaire, en partenariat avec le Rectorat	20
Action 11. Renforcer le réseau des acteurs de la Culture scientifique, Science(s) en Occitanie	20

2^e DÉFI : Nous voulons faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe 22

PRIORITÉ 1: Accroître l'innovation 23

Priorité 1.1. Structurer l'écosystème de l'innovation	24
Action 12. Constituer des Pôles Universitaires Territoriaux d'Innovation	24
Priorité 1.2. Soutenir le continuum recherche-innovation	25
Action 13. Soutenir les « Preuves de concept technologique »	25
Action 14. Appuyer les collaborations entre laboratoires et entreprises	26
Priorité 1.3. Développer de nouveaux modèles de collaboration	26
Action 15. Inventer de nouveaux modèles de collaboration	26

PRIORITÉ 2: Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire 27

Priorité 2.1. Faire rayonner l'enseignement supérieur et la recherche d'Occitanie	27
Action 16. Faire des étudiants et des chercheurs des « Ambassadeurs de l'Occitanie »	27
Action 17. Appuyer les projets structurants et l'aide au montage de projets européens	28
Priorité 2.2. Renforcer l'attractivité de la recherche d'Occitanie	28
Action 18. Attirer des talents à l'échelle internationale pour renforcer les dynamiques scientifiques d'Occitanie	29
Action 19. Faire rayonner la science d'Occitanie en accueillant des colloques internationaux	29
Priorité 2.3. Internationaliser l'offre de formation	30
Action 20. Accompagner les établissements dans leurs stratégies d'internationalisation	30
Priorité 2.4. Développer les partenariats autour d'enjeux globaux	30
Action 21. Accompagner les actions de solidarité internationale du monde universitaire	31

PRIORITÉ 3: Ouvrir l'Occitanie à l'international 32

Priorité 3.1. Développer la mobilité sortante	32
Action 22. Encourager la culture de la mobilité	32
Priorité 3.2. Favoriser la mobilité entrante	33
Action 23. Améliorer l'accueil des étudiants et chercheurs internationaux	33

34

35

36

36

37

37

38

38

38

39

40

40

40

41

41

42

43

43

44

44

45

45

46

46

47

Action 35. Expérimenter l'extension de la Carte Jeune Région aux étudiants	48
Priorité 3.3. Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations	48
Action 36. Lutter contre les discriminations	48
PRIORITÉ 4: Accompagner l'autonomie des étudiants	49
Priorité 4.1. Favoriser l'intégration des étudiants	49
Priorité 4.2 Soutenir et valoriser l'engagement étudiant	49
Action 37. Mettre en place un budget participatif régional pour soutenir les initiatives étudiantes	50

PILOTAGE ET ÉVALUATION 51

Action 38. Construire un cadre régional d'échange et de pilotage	51
Action 39. Développer des outils partagés de caractérisation des forces de recherche en Occitanie	53
Action 40. Des engagements collectifs contractualisés	53
Une évaluation du SRESRI à construire avec les acteurs de l'ESRI	54

ANNEXES

CONTRIBUTIONS ÉCRITES	55
DOCUMENTS RESSOURCES	56

INTRODUCTION : UNE AMBITION PARTAGÉE POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX DÉFIS DU TERRITOIRE

Depuis 2020, dans un contexte déjà fragile (précarité étudiante, paupérisation de l'enseignement supérieur public, chômage...), les crises mondiales aiguës, pandémie Covid, puis guerre en Ukraine, et leurs effets ont profondément marqué le monde de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. À sa mesure, la Région Occitanie s'est mobilisée pour apporter des réponses d'urgence (aide aux étudiants, accélération de la transformation numérique des formations...) et adapter ses politiques publiques.

Ces crises accentuent la quête, individuelle et collective, de sens et confirment la pertinence des orientations stratégiques portées par la Région Occitanie qui a fait le choix de soutenir, de façon particulièrement importante, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, vecteurs d'une dynamique de développement pour les entreprises et générateurs de nouveaux métiers et d'emplois non délocalisables, d'émancipation et d'égalité des chances pour la jeunesse, de visibilité et d'attractivité internationale, et de développement durable des territoires face aux forts enjeux de transition (énergétique, écologique, climatique, alimentaire, sanitaire, socio-économique...).

Plus encore dans le contexte instable que traverse le monde ces dernières années, l'investissement dans la préparation de l'avenir, la production et la diffusion des savoirs, la jeunesse et l'innovation, constitue une priorité centrale dans l'ambition de la Région Occitanie.

Cette mobilisation est indispensable pour relever les défis du renforcement de la souveraineté de notre territoire, de l'accélération des transitions indispensables de notre modèle de développement et de la nécessaire équité territoriale à laquelle aspirent les citoyens.

LE PACTE VERT POUR L'OCCITANIE : UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT PLUS JUSTE ET PLUS DURABLE

Dès novembre 2020, la Région Occitanie a adopté l'acte II du Plan de transformation et de développement, le Pacte Vert pour l'Occitanie. Élaboré en concertation avec les citoyens, il met en lumière les défis à surmonter en matière d'alimentation, de qualité de vie, de santé, de transformation du modèle économique... Le Pacte Vert traduit l'ambition régionale d'accélérer la transition écologique tout en construisant un modèle plus juste et plus solidaire. Il considère l'urgence à répondre aux enjeux écologiques et l'opportunité que représente ce changement de modèle pour le développement équilibré des territoires.

L'objectif d'une Occitanie plus inclusive s'incarne dans l'ensemble des politiques régionales. Avec ses partenaires publics et privés, la Région a la capacité de contribuer à garantir une place pour chacune et chacun et un meilleur vivre-ensemble.

Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) constitue le cadre politique de référence pour l'action de la Région dans ces domaines, en cohérence avec les stratégies nationales de l'État et en complémentarité avec les différents outils d'intervention et de contractualisation : Programme Investissements d'Avenir, Contrat de Plan Etat Région, programmes européens...

Pour apporter une réponse globale et transversale aux nouveaux défis du territoire, le SRESRI s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique, en articulation notamment avec le Contrat de plan régional des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) et le Schéma régional du développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII). En outre, le SRESRI s'articule également avec Schéma Régional des

Formations Sanitaires et Sociales 2017-2021, qui a été prorogé jusqu'en 2023.

Ainsi, dans le prolongement du Pacte Vert pour l'Occitanie, le SRESRI 2022-2028 sera un levier majeur de transformation et de développement de l'Occitanie.

Il s'articulera autour de trois défis, déclinés en priorités et leviers d'actions :

- **Préparer les compétences de demain, accompagner et éclairer les transitions** en construisant une offre de formation agile, en soutenant la recherche et en plaçant la science au cœur de la société.
- **Faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe** en stimulant l'innovation, en renforçant le rayonnement et l'attractivité du territoire et en soutenant la mobilité des étudiants et des chercheurs.
- **Offrir aux jeunes les conditions de la réussite dans tous les territoires**, une nécessité rendue encore plus prégnante par la crise sanitaire et le contexte socio-économique que nous connaissons. La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle des jeunes constituent des priorités partagées par l'ensemble des acteurs. Cette ambition suppose d'agir collectivement pour améliorer les conditions de vie et d'étude de tous les étudiants, en prenant appui sur les stratégies partagées des Villes Universitaires d'Équilibre.

Pour répondre à ces nouveaux défis, l'approche collective est désormais une exigence et une priorité. La Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation vise donc à développer une approche partenariale souple, favorisant l'émergence de projets pleinement partagés, cohérents avec les stratégies des acteurs et ancrés dans le territoire.

Les enjeux de pilotage et de gouvernance constituent donc un axe essentiel pour construire des politiques régionales de soutien à l'ESRI reposant davantage sur une vision partagée des priorités et une relation de confiance entre les acteurs.

UNE DÉMARCHE COLLECTIVE ET TRANSPARENTE POUR UNE STRATÉGIE COCONSTRUITE

La Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation est le fruit d'une démarche ouverte et transparente, dans une dynamique partagée avec l'ensemble des acteurs : établissements d'enseignement supérieur et de la recherche, représentants de l'État en région, collectivités territoriales, représentants des étudiants, acteurs économiques...

- En amont du processus de concertation, un travail de diagnostic et d'identification des enjeux a été mené, ainsi qu'une évaluation des dispositifs mis en œuvre dans le cadre du précédent SRESRI afin de dresser un bilan de l'action régionale et des points d'amélioration à apporter.

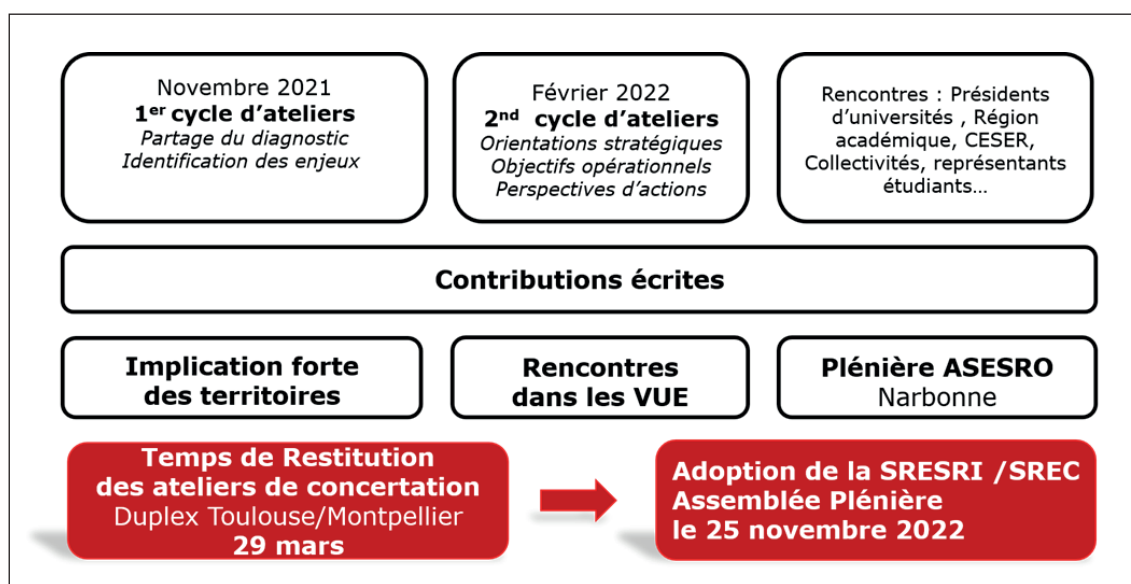
L'engagement de la Région s'est traduit dans le cadre du SRESRI 2017-2021 par la mise en œuvre de 18 dispositifs, auxquels se sont ajoutés les financements alloués dans le cadre du CPER et les soutiens aux Campus Connectés, aux défis-clés... Au total, la Région Occitanie a mobilisé plus de 500 M€ pour soutenir l'enseignement supérieur et la recherche en 5 ans (2017-2021), dans le cadre des priorités arrêtées en 2016. Le travail d'évaluation des dispositifs 2017-2021 souligne globalement les dynamiques territoriales et l'effet levier des financements de la Région pour les projets accompagnés. En revanche, si la qualité des projets accompagnés est largement reconnue, l'ajustement de certains dispositifs est parfois nécessaire et l'inscription des soutiens régio-

naux dans le cadre des structurations collectives pourrait permettre une efficience accrue.

Cette phase préparatoire a mobilisé l'ensemble des services de la Direction de la Recherche, du Transfert Technologique et de l'Enseignement supérieur en lien étroit avec les autres Directions régionales

impliquées (Emploi Formation, Éducation-Jeunesse, Europe et International, Solidarités...).

→ La concertation menée dans le cadre du SRESRI s'est tenue entre octobre 2021 et mai 2022, se déclinant en consultations bilatérales, ateliers collaboratifs, temps d'échanges avec les territoires, contributions écrites.



→ Les deux cycles d'ateliers de concertation, menés à Toulouse et à Montpellier autour de 8 thématiques, ont réuni plus de 1200 participants et une diversité d'acteurs : Etat, Crous, établissements d'Enseignement supérieur, organismes de recherche, représentants étudiants...

La méthodologie collaborative, mise en place avec l'appui du Lab' interne de la Région, visait à favoriser l'intelligence collective et a donné lieu à des échanges et des productions riches faisant émerger des propositions concrètes et partagées.

Des échanges spécifiques ont également eu lieu avec l'ensemble des Villes Universitaires d'Équilibre (VUE) et une Assemblée des Sites d'Enseignement Supérieur et de Recherche d'Occitanie (ASESRO) a été tenue.

Enfin, une vingtaine de contributions écrites ont permis d'approfondir et de compléter la réflexion collective.

→ La transparence et l'ouverture ont prévalu tout au long du processus d'élaboration du SRESRI avec la mise en ligne des documents préparatoires et de restitutions d'ateliers sur le site internet : <https://www.laregion.fr/SRESRI>.

**L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
LA RECHERCHE ET L'INNOVATION
EN OCCITANIE :
ATOUT STRATÉGIQUE POUR
PRÉPARER L'AVENIR DE L'OCCITANIE¹**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :
3^e rang national en termes d'effectifs
étudiants**

- 270 400² étudiants qui représentent 9,1 % des étudiants français, des effectifs en constante augmentation (+20 % en dix ans).
- Un appareil de formations dense et complet : 8 Universités, 31 écoles d'ingénieurs et écoles supérieures.
- Un important maillage territorial : 2 Métropoles qui concentrent 80 % des étudiants, 18 Villes Universitaires d'Équilibre et une soixantaine d'autres sites proposant des formations post-bac (BTS/BTSA, CPGE, Formations sanitaires et sociales...).
- 31 % de la population d'Occitanie diplômée de l'Enseignement supérieur (moyenne nationale : 30,7 %)³.
- Région la plus attractive de France pour les moins de 20 ans : 46,6 % des étudiants ne sont pas issus d'Occitanie.
- 10,5 % d'étudiants internationaux : 3^e région de France qui accueille le plus grand nombre d'étudiants étrangers, derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes.

**RECHERCHE ET INNOVATION :
une région à fort potentiel**

- Près de 15 000 chercheurs du secteur public (ETP, soit 13 % du total national), 7 400 doctorants : 3^e région française en nombre de chercheurs (5,4 chercheurs pour 1 000 habitants).
- Présence de 13 organismes de recherche nationaux (délégations régionales, centres de recherche et laboratoires) : 1^{re} région pour CI-RAD, CNES, INRAE ; 2^e région pour CNRS... la part des chercheurs des EPIC en région représente plus de 22 % des effectifs nationaux ; les effectifs des EPST en région représentent 17 % de la part nationale.
- 1 I-SITE (MUSE), 2 projets lauréats à l'AAP ExcellencES (Expos'UM et TIRIS)... 110 projets PIA coordonnés par les établissements de la région (3^e rang national).
- 1^{er} rang national en volume de dépenses de R&D rapportées au PIB soit 3,5 % du PIB consacré à la R&D (la R&D privée représentant 60 % du volume des dépenses et 2,1 % du PIB).
- 3^e rang national des publications scientifiques, soit 10,7 % de la part nationale.
- 5^e région sur le nombre de dépôt de brevet à l'Office européen des brevets.

1. Strater 2022-Occitanie.

2. MESRI, SIES 2022 Note flash, juillet 2022.

3. Insee, 2018.

1^{er} DÉFI : NOUS VOULONS PRÉPARER LES COMPÉTENCES DE DEMAIN, ACCOMPAGNER ET ÉCLAIRER LES TRANSITIONS

Pour préparer l'avenir de son territoire, faire émerger les emplois de demain, renforcer son attractivité, la Région Occitanie investit massivement dans la formation, la recherche et l'innovation.

La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales confirment, plus que jamais, la nécessité d'investir dans la préparation de l'avenir du territoire, avec l'ambition d'un développement plus équilibré et plus durable.

Dans un contexte mondialisé, la crise sanitaire a encore renforcé les enjeux de souveraineté, la nécessité de soutenir la production de connaissances et l'importance de l'accès à la formation.

Depuis le début des années 2000, la stratégie européenne d'investissement dans l'innovation fixe des priorités qui demeurent plus que jamais d'actualité, la recherche préparant l'innovation et la société de demain, l'enseignement supérieur étant au cœur de l'élévation des compétences.

L'Occitanie s'engage dans ces directions en agissant collectivement sur plusieurs leviers :

- Construire une offre de formation qui accompagne les transitions et prépare aux métiers de demain
- Bâtir une stratégie différenciée d'accompagnement de la recherche
- Éclairer les enjeux sociétaux et préparer les citoyens de demain.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

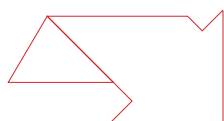
Un territoire régional marqué par une grande diversité d'acteurs, aux problématiques et aux enjeux différents en termes de structuration, de développement et d'attractivité, impliquant une approche différenciée et des réponses adaptées.

Un appareil de formation dense et complet

- 2 Métropoles, 18 Villes Universitaires d'Équilibre et une soixantaine d'autres sites proposant des formations post-bac (BTS/BTSA, CPGE, formations sanitaires et sociales...).

Un pôle de recherche d'excellence

- 3^e force nationale en termes d'effectifs d'enseignants-chercheurs et de chercheurs.
- 13 organismes de recherche, 28 Laboratoires d'Excellence, 20 Équipements d'Excellence, 8 Écoles universitaires de recherche, 1 Institut de recherche technologique...



PRIORITÉ 1 : CONSTRUIRE UNE OFFRE DE FORMATION QUI PRÉPARE AUX MÉTIERS DE DEMAIN

Dans un contexte de mutation accélérée, de nouveaux métiers émergent : au moins 60 % des métiers de 2030 n'existent pas encore⁴. Dans son cahier d'inspiration, « Ces métiers que nous exercerons (peut-être) demain » (2021), la Cité de l'Economie et des Métiers de demain dessine les contours des métiers de demain, autour des trois grandes familles :

- les métiers augmentés, ces emplois dont les performances sont démultipliées par les nouvelles technologies ;
- les métiers revisités, ces fonctions traditionnelles remises au goût du jour qui prouvent qu'un métier du futur est parfois aussi un métier du passé ;
- les métiers inventés ex nihilo, qui rendent réalisable l'insoupçonnable et ouvrent le champ des possibles.

Dans l'objectif de répondre à ces nouveaux besoins en compétences, le pilotage de l'offre de formation demande à prendre appui sur des réflexions conduites avec l'ensemble des acteurs (Rectorat, établissements, acteurs économiques...), à un niveau régional ou au niveau territorial à travers notamment des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales menées dans plusieurs bassins d'emploi avec le soutien de la Région.

Cette vision prospective sur les métiers de demain doit également s'adosser à des outils de pilotage partagés, notamment sur les études produites par les observatoires de branches et le Carif-Oref, pour permettre aux organismes de formation d'anticiper l'évolution de leur offre au regard des besoins des

territoires. De même, les Conseils de perfectionnement des formations, visent, dans une démarche d'amélioration continue, à mieux prendre en compte les évolutions de la sphère socio-économique et celles du contexte territorial.

Cette réflexion collective doit permettre de faire émerger une offre de formation plus agile et transversale, basée sur une approche par compétence, avec notamment la mise en place de critères de validation des compétences et des mécanismes de reconnaissance communs entre les établissements.

ACTION 1. IMPULSER LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE DEMAIN

La Région, en lien avec les acteurs académiques et économiques, l'agence Ad'OCC et la Cité de l'Economie et des Métiers de demain, poursuivra une démarche prospective pour développer des stratégies adaptées et différenciées en vue de construire des parcours de formations en cohérence avec les transitions, les mutations des entreprises, les besoins anticipés des filières, en particulier dans un contexte de relance et de transformation du tissu économique régional.

En réponse aux besoins en compétences (hydrogène, des biothérapies, des technologies quantiques, de la cybersécurité, de l'intelligence artificielle, des énergies renouvelables...) et en articulation avec les contrats de filières, les Défis Clés et en complémentarité avec les financements nationaux, la Région

4. « La révolution des métiers », étude menée par le cabinet Ernst & Young en 2018.

souhaite soutenir de nouvelles formations dans une démarche agile coconstruite avec les acteurs.

Ce soutien pourra intervenir sur l'ingénierie des formations, l'acquisition d'équipements pédagogiques, des actions de formation continue, l'amorçage de nouveaux parcours...

Dans une économie ouverte qui évolue de plus en plus rapidement, l'adaptation des compétences « tout au long de la vie » constitue un enjeu clé pour garantir la compétitivité de l'économie régionale.

ACTION 2.

DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

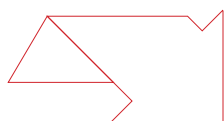
Le potentiel de développement de la formation continue post-bac est unanimement reconnu. La Région souhaite contribuer au développement de l'offre de formation en Occitanie notamment en renforçant les collaborations et la coordination entre différents acteurs, en simplifiant l'accès à la FTLV et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), en privilégiant les approches collectives pour une plus grande efficacité : l'objectif sera d'augmenter de 25 % les effectifs formés.

Le programme régional FORPROSUP (financement, pour des demandeurs d'emploi, de formations accréditées, à finalité professionnelle) et le dispositif INNOV'EMPLOI (financement de formations de demandeurs d'emploi en réponse à des besoins d'entreprises identifiés) resteront les cadres privilégiés de l'intervention de la Région. Les démarches s'appuyant sur des approches par compétences seront progressivement étendues.

Ces leviers d'action seront rediscutés avec les acteurs de l'enseignement supérieur pour accompagner au mieux les développements qualitatifs et quantitatifs souhaités.

La Région est notamment prête à soutenir le développement des capacités d'ingénierie (évolution et visibilité de l'offre, construction de nouveaux parcours, VAE facilitées...) pour répondre aux besoins des entreprises.

Dans le champ particulier des Formations sanitaires et sociales, en raison de l'évolution de la démographie et du contexte social, les prises en charge liées au vieillissement, au handicap et à l'accompagnement sanitaire et social constituent un défi global pour les années à venir. Dans ce contexte, la Région pilote de l'offre de formation pour les diplômés des filières paramédicales, maïeutique et en travail social, accompagne l'intégration de ces formations dans l'Université, notamment dans le cadre de la réforme Licence-Master-Doctorat. Ces nouvelles possibilités de parcours participent directement au développement d'une offre de formation qui répond et à l'émergence de nouveaux besoins des secteurs paramédicaux et du travail social, au cœur des métiers de l'humain.



PRIORITÉ 2 : SOUTENIR LA RECHERCHE

Le développement de la recherche régionale est un enjeu central pour affirmer la place de l'Occitanie dans un monde de plus en plus concurrentiel, et répondre aux enjeux sociétaux tels que le changement climatique, les besoins en santé, la transformation numérique de l'économie...

À l'échelle nationale comme européenne, les politiques publiques de soutien à la recherche tendent à privilégier les financements sur projets et les structurations permettant une visibilité et une attractivité de dimension internationale.

Dans ce contexte, l'accompagnement des dynamiques locales de production de connaissances constitue une priorité partagée par l'ensemble des acteurs du territoire : établissements et organismes de recherche, entreprises, collectivités...

La Région Occitanie, qui finance aujourd'hui plus de 500 doctorants, forces vives de la production scientifique, affirme sa volonté de poursuivre son soutien au financement d'allocations doctorales, dans différents cadres d'intervention construits grâce à un dialogue continu avec les établissements : Défis clés (action 3), AAP Émergence (action 4), soutien aux projets PIA ExcellencES (action 6), attractivité de talents (action 7)...

Par ailleurs, l'investissement dans les équipements scientifiques et les opérations immobilières dédiées à la recherche sur l'ensemble du territoire, notamment dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, est indispensable pour permettre aux équipes de recherche d'accéder aux différentes formes de reconnaissance de l'excellence académique et pour garantir leur attractivité.

Enfin, la politique régionale de soutien à la recherche se veut différenciée : l'accompagnement sera ciblé vers les actions qui viennent répondre

aux priorités stratégiques régionales notamment celles définies dans le Pacte vert. Les modalités d'intervention, par exemple, en faveur de l'émergence ou des thématiques d'excellence seront également adaptées pour tenir compte des besoins spécifiques des équipes et des stratégies de développement des établissements.

Priorité 2.1.

Encourager les approches collectives, académiques et entreprises

Les approches collectives de la recherche permettent de mettre en réseau des équipes scientifiques autour de thématiques structurantes. En renforçant les opportunités de collaborations de recherche d'excellence, de mise en commun des équipements structurants et de moyens humains, ces approches contribuent à mettre en cohérence les stratégies des établissements, améliorent la visibilité et l'attractivité de l'écosystème de recherche et favorisent la diffusion de l'innovation vers les entreprises.

ACTION 3.

20 DÉFIS CLÉS POUR L'OCCITANIE

Impulsée par le CCRDDT, l'initiative « défi clé » accompagne un collectif de chercheurs autour d'une thématique scientifique reconnue du territoire et contribue à répondre à une des grandes orientations fixées par le Pacte Vert régional.

Elle repose sur un partenariat étroit avec les acteurs régionaux de la recherche et de l'enseignement supérieur : les trajectoires de développement des « défis clés » s'inscrivent

dans leur stratégie scientifique et bénéficient de leur soutien (co-financement d'allocations doctorales, fléchage de ressources humaines...). Il s'agit de fédérer, mettre en synergie, catalyser les compétences et des moyens techniques et financiers autour d'ambitions partagées. Les enjeux, les objectifs, les actions à mettre en œuvre sont précisés dans une feuille de route co-construite par le collectif de chercheurs impliqués. Ces ensembles de laboratoires œuvrant autour d'activités de recherche d'excellence contribuent à développer la recherche et à enrichir l'écosystème académique de la région mais sont aussi au cœur d'autres dynamiques telles que la valorisation économique des savoirs développés, la médiation scientifique, l'émergence d'investissements structurants et différenciants, le développement de la formation, le rayonnement et l'attractivité à l'échelle internationale...

15 défis clés ont d'ores et déjà été retenus en 2020-2021 (Hydrogène vert, technologies quantiques, risques infectieux, biodiversité, mobilités intelligentes, biothérapies, cybersécurité, économie circulaire, eau, agro-écologie, archéologie, vigne et vin, observation de la terre, robotique, photovoltaïque), 5 nouveaux défis clés seront accompagnés. Un dispositif d'évaluation sera mis en place pour éclairer le pilotage, de moyen et long termes, de ces thématiques stratégiques pour l'Occitanie.

Par ailleurs, dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, le financement d'équipements scientifiques structurants contribuera à donner aux équipes de recherches d'Occitanie les moyens de développer une recherche d'excellence, d'innover et de développer l'attractivité de leurs laboratoires.

Des investissements complémentaires sont nécessaires pour conforter les moyens de la recherche régionale et conforter les capacités tech-

nologiques et scientifiques mobilisées au service de l'écosystème de l'innovation ; l'accès aux plateformes pour les entreprises ne disposant pas de capacité équivalente en propre (technologies et expertises) reste, en effet, un enjeu fort pour l'innovation dans le territoire.

ACTION 4.

CRÉER DE NOUVELLES PLATEFORMES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION OUVERTE (PRIO)

À l'image des investissements réalisés ces dernières années sur les plateformes « électronique de puissance », « génomique » ou « mobilité autonome » notamment, l'objectif est de soutenir la création et l'amélioration d'infrastructures de recherche et d'innovation mutualisées, ouvertes et structurées.

Ces infrastructures mutualisées, ouvertes aux entreprises permettront de :

- maintenir la position d'excellence scientifique de la région et d'améliorer sa visibilité ;
- de lever des verrous scientifiques et technologiques ;
- de développer une stratégie de recherche pluridisciplinaire ;
- de favoriser le rapprochement entre la communauté scientifique et le monde industriel ;
- de faciliter l'exploitation des résultats et les coopérations avec le secteur privé visant aux démarches de transfert et d'innovation ;
- de susciter et soutenir l'innovation, notamment par l'ouverture aux PME ;
- de répondre aux grands défis sociétaux...

Il s'agira principalement de venir renforcer le parc d'équipements dans le cadre des priorités stratégiques de la thématique scientifique. La professionnalisation des infrastructures

de recherche sera par ailleurs fortement encouragée : gouvernance et mode de gestion explicite et transparent (*comité de pilotage, conseil de gestion, conseil scientifique, identification d'un responsable, convention, charte, tarification...*), modalités d'accès formalisées tant pour le public que pour le privé.

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER.

Depuis plus de 10 ans, une politique volontariste de structuration des pôles universitaires est menée par l'Etat. L'enjeu premier est de dépasser l'organisation historique des forces d'enseignement supérieur et de recherche (universités, écoles d'ingénieurs, organismes de recherche...), dont le caractère « éclaté » caractérise le système français : en fédérant les forces, l'objectif est de gagner en visibilité à l'échelle internationale, pour renforcer l'attractivité de l'ESR français et conforter la qualité de la recherche comme de la formation.

Cette ambition de qualité de la recherche et de la formation et de reconnaissance internationale est largement partagée par les acteurs régionaux de l'ESR. Dans cette perspective, les dynamiques de structuration collective, seules susceptibles de mettre en lumière les forces locales, constituent des enjeux clés pour le territoire.

ACTION 5.

ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DE STRUCTURATION QUI VISENT LA RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE

Les organisations collectives à l'échelle de la métropole de Montpellier (MUSE) et de l'académie de Toulouse (Université de Toulouse) offrent des espaces de construction de projets ambitieux et de mutualisation efficace de services au bénéfice des enseignants, chercheurs, étudiants et partenaires territoriaux.

La Région confirme son appui aux initiatives visant à affirmer l'excellence des compé-

tences académiques régionales. Ceci se traduira notamment par un fort soutien aux projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Excellence sous toutes ses formes » du Programme Investissements d'Avenir ; ces projets, appuyés sur des structurations inter-établissements renouvelées, ont pour objectifs la reconnaissance de l'excellence et le rayonnement international. Dans ce cadre, la Région doublera le financement attribué par l'Etat pour donner encore plus de force à ces dynamiques de recherche, de formation et d'innovation. Ce soutien pourra venir appuyer notamment des allocations doctorales, des post doctorants, des équipements, des services mutualisés...

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER (équipements, dépenses Ressources humaines, allocations...).

Priorité 2.2.

Soutenir le ressourcement scientifique et favoriser les dynamiques interdisciplinaires

Pour préparer l'avenir du territoire et renouveler ses compétences et son potentiel d'innovation, une politique active en faveur du ressourcement scientifique et technologique est nécessaire.

Les progrès de la recherche reposent aujourd'hui, pour une grande part, sur des approches interdisciplinaires innovantes. Afin de répondre aux dimensions sociales, économiques et politiques des grands enjeux de demain (climat, vieillissement, sécurité alimentaire, ...), de partager des modèles conceptuels différents et de développer les conditions de créativité, sources d'innovations, la Région entend favoriser les dynamiques interdisciplinaires portées par les équipes de recherche d'Occitanie.

Ce soutien visant des sujets de recherche en rupture, originaux, doit être élargi à d'autres formes de paris scientifiques, permettant l'émergence de nou-

velles voies de recherche, de nouveaux champs exploratoires à forts potentiels, porteurs de différenciation et sources de rayonnement et d'excellence.

ACTION 6.

LANCER UN NOUVEL APPEL À PROJETS « ÉMERGENCE »

Avec le dispositif « Émergence », la Région vise à contribuer au ressourcement scientifique de la recherche en Occitanie, dans des domaines nouveaux ou peu explorés, en incitant à développer des collaborations interdisciplinaires, en réponse notamment aux défis soulevés dans le cadre du Pacte Vert. Il s'agit d'encourager la prise de risque scientifique en cohérence avec les stratégies des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche ou de leurs regroupements et permettre de faire émerger de nouveaux champs de compétence, porteurs de développement et visibles à l'échelle nationale et internationale.

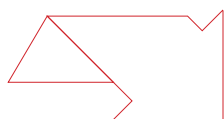
Le dispositif comportera deux volets :

- **Volet 1 :** soutien à des projets de recherche interdisciplinaire permettant d'initier de nouvelles collaborations entre équipes de recherche ;
- **Volet 2 :** soutien à des projets de recherche exploratoire et disciplinaire, sur des objets encore peu ou pas investigués par l'équipe de recherche.

Le soutien de la Région se traduira par le financement d'allocations doctorales (50 % maximum) et d'une contribution à l'environnement nécessaire pour mener les projets de recherche.

En parallèle, la Région sera amenée à co-financer les allocations doctorales dans d'autres cadres : défis clés, projets PIA4 Excellences, Attractivité...

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER.



PRIORITÉ 3 : ÉCLAIRER LES ENJEUX SOCIÉTAUX ET PRÉPARER LES CITOYENS DE DEMAIN

Dans un contexte de mutations technologiques, sociales, environnementales, le dialogue Science et Société apparaît plus que jamais comme un ferment majeur de la démocratie.

Dans un monde de plus en plus complexe, l'éclairage de la Science donne aux citoyens les clés pour mieux appréhender les mutations en cours, et permet d'alimenter un débat public plus objectif et serein et de donner à voir l'évolution future des technologies et des métiers.

La crise sanitaire a mis en lumière la place occupée par la science dans les prises de décision, mais aussi le besoin de mieux comprendre les enjeux et la nécessité de lutter contre les « fake news ».

Ces objectifs mobilisent déjà de nombreux acteurs académiques et associatifs, notamment les Universités et les Maisons des Sciences de l'Homme. Des efforts accrus doivent encore être réalisés pour que la Science et son apport de connaissances viennent irriguer plus largement tous les champs de la société. Cette ambition renouvelée implique de développer les espaces de dialogue « Science et Société » pour expliquer l'impact et les enjeux des transitions, jusqu'à accompagner une mobilisation effective des citoyens dans les travaux de recherche.

Il est essentiel de favoriser encore davantage les interactions entre les acteurs de la recherche et tous les niveaux de la société civile (citoyens, tissu socio-économique, pouvoirs publics...), pour que la recherche alimente plus largement les initiatives citoyennes et que l'expertise et la capacité d'ingénierie de chercheurs nourrissent utilement le débat public.

Ce décroisement vise également à faire des citoyens de véritables acteurs des démarches scien-

tifiques en les informant plus largement et/ ou en les impliquant dans les travaux de « coproduction de savoirs/connaissances ». Il s'agira d'une part de donner à tous les citoyens les outils pour comprendre les enjeux des transitions. La Région pourra ainsi initier des actions de sensibilisation sur les thématiques d'avenir, notamment en lien avec les Défis Clés, par exemple sur l'hydrogène ou encore la captation carbone. Au-delà de la nécessaire appréhension des problématiques, l'enjeu sera également de leur permettre d'influer sur les choix de société qui seront faits, en développant la participation citoyenne.

Priorité 3.1. Amplifier le dialogue science et société

ACTION 7. FACILITER LE DIALOGUE SCIENCE SOCIÉTÉ, RÉPONDRE AUX DEMANDES D'ÉCLAIRAGE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La Région accompagnera la mise en place de dispositifs d'interface qui permettent, à l'image des « Boutiques des sciences », d'une part l'expression des besoins par la société civile et d'autre part l'émergence de réponses apportées par la communauté scientifique ; cet accompagnement des mises en relation sera déployé notamment avec l'appui des Maisons des Sciences de l'Homme (MSH).

Ces interactions entre la Science et la Société pourront déboucher, avec le soutien de la Région, sur des projets de recherche en lien avec enjeux sociétaux, pour permettre le développement de collaborations effectives en

s'inscrivant dans l'ensemble des dispositifs de soutien proposés par la Région.

Plus largement, les MSH sont des espaces de construction de projets inter-établissements qui permettent d'exprimer dans tout son potentiel les apports et les spécificités des Sciences humaines et sociales ; à ce titre, un partenariat spécifique sera construit entre la Région et les MSH.

L'éclairage de la Science contribue également à alimenter et construire les politiques publiques, permettant une prise de recul, des analyses et la construction de propositions étayées par les savoirs acquis par le monde de la recherche. Ainsi, dans le cadre du Pacte Vert, la Région a initié le « Laboratoire des transitions », une expérimentation qui sera consolidée et amplifiée dans les prochaines années.

ACTION 8.

CONSOLIDER

LE LABORATOIRE DES TRANSITIONS

Face aux transitions numérique, climatique, alimentaire, auxquelles s'ajoutent les récentes crises sanitaires et énergétiques et leurs conséquences socio-économiques, l'enjeu est de solliciter les compétences des acteurs de la recherche du territoire, leurs capacités d'analyse, d'expertise, de vision prospective, pour alimenter les réflexions collectives visant à l'émergence d'un nouveau modèle de développement, pour éclairer ces enjeux, locaux et globaux, pour adapter les politiques publiques...

Une première thématique de travail a porté sur l'impact du changement climatique sur l'Occitanie : il s'agit de mobiliser la communauté scientifique pour éclairer les conséquences du changement climatique, faire évoluer les politiques publiques et contribuer à l'émergence de projets innovants dans les

territoires, associant scientifiques, élus, acteurs socio-économiques et citoyens/usagers. Deux autres sujets, « Plan Habitat Durable » et « Engagement citoyen », ont été identifiés avec les services concernés et sont alimentés par des apports académiques :

- dans le cadre du Plan Régional Habitat Durable, la Région souhaite agir pour l'habitat d'aujourd'hui et de demain, dans une perspective d'économie de ressources, de développement de filières locales, et d'habitat accessible à tous ;
- par ailleurs, la Région Occitanie souhaite favoriser sur son territoire une dynamique d'engagement des habitants en vue de favoriser la justice sociale, l'équité entre les différents territoires (ruraux, urbains, montagnards, littoraux, etc.) et le développement durable...

Dans ce cadre, l'objectif n'est pas d'initier de nouveaux travaux de recherche mais de s'appuyer sur des compétences existantes pour éclairer des sujets d'intérêt, en complémentarité avec d'autres espaces de réflexion comme le CESER notamment. Il s'agit aussi d'organiser le dialogue entre Science et attentes sociétales, entre chercheurs et acteurs publics (élus, fonctionnaires...), de créer un espace d'échange pour d'autres partenaires territoriaux...

Les premiers « livrables » de ces projets enrichissent d'ores et déjà les politiques publiques régionales, en avançant des propositions opérationnelles. L'expérience du *Laboratoire des Transitions* sera confortée.

Priorité 3.2.

Développer l'esprit critique, diffuser les savoirs, sensibiliser à la démarche scientifique

Face à la profusion d'informations et la multiplication des « fake news », il est essentiel de renforcer le lien entre la communauté scientifique et les différents publics afin de permettre à tous, dès le plus jeune âge, d'accéder aux savoirs et de développer leur esprit critique.

Si les jeunes, citoyens de demain, sont au cœur de cet enjeu démocratique, il s'agit d'un processus continu destiné à être conduit tout au long de la vie pour permettre à tous les citoyens de prendre part, de manière éclairée, au débat public. Le développement d'actions de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) constitue un levier majeur au service de cette ambition démocratique. En renforçant le lien entre la communauté scientifique et les citoyens, l'objectif est de sensibiliser au plus tôt à la démarche scientifique et développer l'esprit critique par l'argumentation et l'expérimentation.

La fréquentation des actions de CSTI est en augmentation ces dernières années, et on constate une couverture territoriale déployée sur les treize départements d'Occitanie. À titre d'exemple, la Fête de la Science, dispositif national soutenu par la Région constitue réel un effet levier pour la diffusion de la CSTI sous toutes ses formes (rencontres avec les chercheurs, expositions, animations, ateliers, spectacles, conférences, expérimentations...)

Il demeure néanmoins essentiel d'amplifier encore le développement actions en direction des publics sur tous les territoires, en ciblant plus particulièrement les publics défavorisés et éloignés des sciences, notamment les quartiers prioritaires et les zones rurales.

Pour atteindre ces objectifs et toucher ces publics prioritaires, il s'agira de développer une médiation active et innovante, de varier les langages, les for-

mats et les lieux de diffusions en les adaptant aux différents publics.

De même, l'ouverture de la CSTI aux arts et à la culture, au tourisme, au monde socio-économique sera autant d'opportunités d'éveiller les esprits critiques et de toucher des publics variés dont des non-initiés en introduisant la culture scientifique par d'autres approches.

ACTION 9.

FINANCER DES PROJETS DE DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE EN OCCITANIE

La Région souhaite particulièrement accompagner des actions de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI), portées par un partenariat solide, qui impactent l'essentiel du territoire régional, s'inscrivent dans la durée et contribuent au développement des publics sensibilisés.

Tournées vers le grand public et/ou le public scolaire, les initiatives structurantes (expositions, conférences, événements...) permettent d'irriguer le territoire et de toucher un public nombreux, pour mettre en lumière les avancées de la science, améliorer la compréhension des transitions et des évolutions technologiques, rendre plus attractives les filières scientifiques... Un soutien spécifique sera également apporté à des actions de diffusion innovantes ou comblant une lacune de l'offre territoriale. Il s'agira notamment de favoriser l'émergence de nouvelles actions en proximité dans les territoires et de décroiser la CSTI en favorisant les liens avec d'autres domaines.

Ce soutien s'accompagnera d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et fera l'objet d'une évaluation pour en assurer la pertinence et en mesurer la portée; il s'agira notamment de valider la garantie scientifique des actions mises en œuvre (implication des doctorants et des chercheurs dans les actions), de veiller à la qualité des partenariats et l'ar-

ticulation avec les établissements d'enseignement supérieur, les acteurs locaux et les infrastructures existantes, et de s'assurer de la complémentarité avec les autres dispositifs régionaux concernant l'éducation au développement durable, la culture, le tourisme et l'information métier...

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER.

La Région Occitanie poursuivra en outre son soutien aux événements de dimension nationale (Fête de la science, Ma Thèse en 180 secondes) ou internationale (nuit européenne des chercheurs...), à fort impact pour le territoire.

Il importe en particulier de développer, tout au long de la scolarité, les relations entre le milieu scolaire et les acteurs du monde scientifique et technologique pour permettre à tous les jeunes d'être en mesure d'exercer leur jugement et leur esprit critique, pour qu'ils puissent s'insérer dans la société où ils vivront et participer, en tant que citoyens, à son évolution.

ACTION 10.

RENFORCER LES ACTIONS DE CSTI POUR LE PUBLIC SCOLAIRE, EN PARTENARIAT AVEC LE RECTORAT

La Région portera une attention particulière au développement des actions de CSTI en direction du public scolaire. Des efforts sont déjà engagés en ce sens, notamment dans le cadre de la Fête de la Science.

Un changement d'échelle est cependant nécessaire pour que chaque jeune bénéficie au moins d'une expérience de CSTI au cours de sa scolarité (1/3 des lycéens touchés à ce stade).

Cette action sera menée en étroite collaboration avec les Rectorats pour définir collectivement des objectifs ambitieux et envisager une réelle montée en charge sur

les prochaines années. Elle mobilisera le réseau des acteurs de la CSTI sur les territoires (chercheurs, médiateurs) et s'articulera avec les initiatives prises dans le champ de l'orientation et de l'attractivité des métiers (découverte des environnements de travail, des enjeux de chaque secteur...).

La Région pourra également soutenir des projets émergents et expérimentaux, selon des modalités d'intervention plus souples à définir, pour permettre un accompagnement spécifique sur des projets ciblés sur des territoires particuliers et/ou sur des thématiques innovantes.

Pour conduire ces projets ambitieux visant à une meilleure compréhension des grands enjeux scientifiques et sociétaux, l'Occitanie bénéficie d'un tissu exceptionnellement riche par la diversité et la qualité des acteurs impliqués dans la diffusion de la CSTI : établissements d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche scientifique et associations réparties sur l'ensemble du territoire et intervenant sur des thématiques diverses.

Le réseau Science(s) en Occitanie est un outil de structuration et d'animation de réseau et de nombreuses actions ont déjà été mises en place permettant de fédérer les acteurs et valoriser les initiatives sur le territoire. Des axes d'amélioration sont identifiés pour favoriser encore la montée en puissance du réseau et ses capacités de coordination et de mutualisation.

ACTION 11.

RENFORCER LE RÉSEAU DES ACTEURS DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, SCIENCE(S) EN OCCITANIE

La Région poursuivra son engagement aux côtés des acteurs de la CSTI pour :

- renforcer la structuration et l'ambition du réseau Science(s) en Occitanie : il s'agit à la fois de fédérer l'ensemble des acteurs impliqués dans le dialogue

« Science et Société » : Région, Etat (DRARI, Rectorats), associations, collectivités, établissements d'ESR, musées, médiathèques et bibliothèques, associations étudiantes... et d'élargir le réseau à d'autres sphères de la société civile, notamment aux acteurs socio-économiques ;

- améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre « Science et Société » du territoire par des actions mutualisées de rencontre, cartographie, évaluation et structuration de la programmation régionale, et par des actions de commu-

nication et de valorisation mutualisées, notamment par l'évolution du portail Echoscience Occitanie ;

- accompagner les acteurs pour multiplier les relais sur les territoires et professionnaliser les pratiques par des actions de formation à la médiation et à l'intermédiation.

L'organisation interne du réseau, étoffé, sera amenée à évoluer ; pourront notamment être envisagés des « groupes de travail permanents » sur différentes thématiques : « médiation », interface « science/société », outils partagés...

2^e DÉFI : NOUS VOULONS FAIRE DE L'OCCITANIE UNE DES PREMIÈRES RÉGIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES D'EUROPE

L'Occitanie figure d'ores et déjà parmi les territoires les plus avancés en matière d'investissement pour la Recherche et le Développement.

Pour contribuer au développement économique, au rayonnement et à l'attractivité de l'Occitanie, l'enjeu est désormais d'accompagner le changement d'échelle de l'innovation à toutes les étapes de maturation des projets et de réunir les conditions nécessaires à l'accroissement du nombre de collaborations, de l'essaimage-incubation aux projets collaboratifs, depuis le laboratoire jusqu'à la valorisation économique.

Par ailleurs, la crise liée à la Covid 19 a conduit notre région à imaginer de nouveaux repères et un nouveau modèle de société capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques. Ce positionnement, loin d'être un repli, fait de l'ouverture à l'international et la coopération des leviers de transformation incontournables : plus que jamais l'Occitanie doit s'ouvrir sur le monde et renforcer son ancrage européen.

Cette ambition, affirmée dans le Pacte Vert de la Région, vise à renforcer la capacité de nos territoires et de nos acteurs socio-économiques à rayonner en Europe et à l'international et à développer des liens avec les partenaires dans le monde. La stratégie d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, portée par la Région et l'ensemble des acteurs, s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Cette ambition suppose d'agir sur plusieurs leviers :

- Accroître l'innovation et sa diffusion vers les entreprises.
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité de l'Occitanie en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
- Ouvrir l'Occitanie à l'international, notamment en soutenant la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Un écosystème de l'innovation riche et dynamique

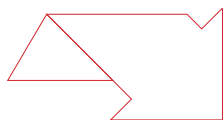
- 1^{re} région française en termes de pourcentage du PIB consacré aux dépenses de R&D (3,5 % du PIB de la région).
- 2^e région française pour sa Dépense intérieure de R&D en volume.
- De nombreuses structures d'accompagnement des entreprises : 2 Sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT), 13 pôles de compétitivité actifs en Occitanie, 8 Centres régionaux de transfert de technologie (CRITT), 42 Pépinières et/ou Incubateurs au sein du réseau régional d'Occitanie...
- 5^e région sur le nombre de dépôt de brevet à l'Office européen des brevets.

L'Occitanie : une Région attractive pour les étudiants étrangers

- 3^e Région de France qui accueille le plus d'étudiants étrangers, après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Les étudiants internationaux représentent 10,5 % des effectifs étudiants de la région⁵.

Une marge de progression sur la mobilité sortante des étudiants d'Occitanie

- 4^e rang national pour les étudiants en mobilité sortante « Erasmus + ».
- Plus de 8 000 étudiants d'Occitanie par an en mobilité sortante (bénéficiaires du programme Erasmus et des aides régionales à la mobilité).
- 750 jeunes en apprentissage, insertion ou formations sanitaires et sociales par an accompagnés par la Région. Dans un contexte de mutations technologiques, sociales, environnementales, le dialogue Science et Société apparaît plus que jamais comme un ferment majeur de la démocratie.



PRIORITÉ 1 : ACCROÎTRE L'INNOVATION

En matière d'innovation, l'Occitanie apparaît aujourd'hui comme une région performante à l'échelle européenne et compte parmi les leaders à l'échelle nationale avec les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Île-de-France.

Pour autant, au regard de son importance, le potentiel académique peut encore être davantage mobilisé pour alimenter la diffusion de l'innovation en direction du tissu socio-économique. Les relations entre les acteurs de l'ESR et la sphère socio-économique se sont renforcées au cours des dernières années et l'acculturation réciproque a progressé avec des modalités partenariales nombreuses et diverses (accueil de stagiaires, CIFRE, projets collaboratifs, chaires industrielles...); cependant, les concertations menées à l'occasion de l'élaboration de cette stratégie ESRI, ont identifié de nouveaux enjeux :

- complexité et manque de lisibilité surtout pour les entreprises primo innovantes
- problématique du changement d'échelle pour accélérer le développement d'un concept/produit/service.

En effet, la région dispose d'un écosystème très dense qui constitue un atout, ainsi que de nombreux avantages comparatifs à l'échelle nationale et européenne. Les nombreux acteurs et dispositifs mis en place pour diffuser l'innovation, faciliter les partenariats entre recherche publique et privée et développer la création d'entreprises innovantes sont particulièrement nombreux en Occitanie mais traduisent également une certaine complexité de l'écosystème et des difficultés notamment pour les

5. *Atlas Territorial de la mobilité européenne et internationale* - Rapport octobre 2020 (Agence Erasmus+, Régions de France, MESRI).

entreprises primo innovantes à trouver le bon partenaire et la bonne modalité d'accompagnement.

L'enjeu du changement d'échelle passe nécessairement par une lisibilité des stratégies de valorisation et de diffusion de l'innovation tout en renforçant la coordination des acteurs et le partenariat entre les acteurs publics/privés. Une nécessaire stimulation des partenariats entre les acteurs de la recherche et les acteurs socio-économiques est indispensable d'une part pour accompagner ces changements à toutes les étapes de maturation des projets et d'autre part pour développer de nouveaux modèles de collaborations tels que ceux déployés autour du Technocampus « Hydrogène Vert et Mobilités de demain ».

Par ailleurs, dans le cadre de la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPPR 2021-2028), mais aussi de la Stratégie France 2030, l'Etat a annoncé sa volonté d'accroître le financement de l'ESRI en venant, par exemple, accroître le nombre de « Laboratoires communs » financés ou accompagner la création de Pôles Universitaires d'Innovation. La Région entend encourager et accompagner les acteurs occitans à saisir ces nouvelles opportunités en adaptant sa propre politique.

Priorité 1.1.

Structurer l'écosystème de l'innovation

La mission de transfert de compétences en direction de l'économie est explicitement confiée aux acteurs publics de la recherche. Des outils dédiés ont été créés dans cet objectif. Depuis 10 ans, les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) ont en particulier pour objectif de valoriser, auprès du monde socio-économique, les résultats de recherche issus des laboratoires publics et d'accélérer le transfert de technologies innovantes vers des entreprises existantes ou à créer. En Occitanie, les SATT AxLR et Toulouse Tech Transfer (TTT), dont la Région est actionnaire, ont contribué de façon active et concrète au développement de

l'innovation, du transfert et de l'entrepreneuriat, en permettant d'accroître et stimuler la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat parmi les étudiants et les chercheurs et d'améliorer la lisibilité du potentiel de recherche publique régionale.

Outre son engagement aux côtés des SATT (entrée au capital, soutien à un programme d'actions 2018-2021), la Région Occitanie a également accompagné le renforcement des compétences de valorisation des établissements (dispositif PRIME), afin de faciliter les mises en relation entre les entreprises et les laboratoires publics. Rappelons que la Région Occitanie, dans le cadre de sa stratégie économique, accompagne également les pôles de compétitivité, le CEA Tech, Ad'Occ...

Récemment, l'Etat a souhaité mettre en place des « pôles universitaires d'innovation » (PUI) avec pour ambition de simplifier l'écosystème d'innovation en développant à l'échelle d'un site universitaire, une organisation qui se veut plus lisible et plus efficace pour faciliter les transferts de connaissances et technologies et fluidifier les relations et partenariats public-privé.

ACTION 12.

CONSTITUER DES PÔLES UNIVERSITAIRES TERRITORIAUX D'INNOVATION

La Région souhaite encourager et renforcer la constitution et la dynamique de Pôles universitaires d'innovation (PUI) sur son territoire, afin de réunir tous les acteurs locaux de la recherche (établissements d'enseignement supérieur, organismes nationaux de recherche, SATT, incubateurs...) et les structures en charge du développement économique et de l'accompagnement des entreprises vers l'innovation, comme les pôles de compétitivité, Ad'occ...

La Région s'impliquera dans des actions spécifiques portées par chaque PUI en accord avec ses priorités. Les objectifs poursuivis et les actions conduites porteront notamment

sur la visibilité des compétences académiques valorisables, l'augmentation du nombre de collaborations (sous toutes les formes), le renforcement des liens avec l'ensemble de l'écosystème d'innovation, le développement de la création d'entreprises innovantes (en cohérence avec cet objectif d'essaimage académique, un nouveau dispositif est proposé dans le cadre du SRDEII visant à doubler le nombre de créations annuelles d'entreprises innovantes)....

La Région restera complètement engagée dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique.

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER.

Priorité 1.2. **Soutenir le continuum** **recherche-innovation**

Les interactions entre les acteurs de la recherche et le monde économique peuvent encore être développées, notamment en s'appuyant davantage sur les intermédiaires de la valorisation (SATT, organismes de recherche, incubateurs...) pour saisir pleinement les opportunités de croissance et de développement le plein potentiel d'invention et d'innovation des acteurs de la recherche, de la formation, du transfert de technologie.

Dans cette perspective stratégique pour l'avenir du territoire, la force de l'action régionale repose aussi sur la cohérence des dispositifs prévus dans le cadre du SRESRI avec les politiques menées dans le périmètre du SRDEII.

De façon complémentaire aux dispositifs nationaux qui financent désormais la maturation et la pré-maturation, la Région orientera son intervention pour réduire les risques liés au développement technologique visé dans le cadre de collaborations entre des laboratoires et des entreprises: le démarrage d'un projet de recherche collaborative ou, a fortiori, de transfert de technologie, est largement faci-

lité lorsque le laboratoire est capable de montrer, au partenaire industriel intéressé, une preuve de concept de l'innovation dans un démonstrateur représentatif de l'application finale.

ACTION 13. **SOUTENIR LES « PREUVES** **DE CONCEPT TECHNOLOGIQUE »**

Pour encourager le développement de nouveaux partenariats, la Région soutiendra des projets permettant d'établir une « Preuve de Concept technologique »; appuyés par une manifestation d'intérêt d'une entreprise, ces projets viseront à démontrer la pertinence technique, voire économique, de son résultat / produit / concept / démonstrateur, afin de convaincre les partenaires essentiels à la concrétisation du projet et à sa valorisation économique.

Cette démarche sera menée en cohérence avec les stratégies de valorisation des acteurs de la recherche et de l'innovation. Dans le cadre de thématiques stratégiques pour le territoire (défis clés notamment: robotique, hydrogène, agroécologie, mobilité intelligente, biothérapies...), il s'agira de financer des étapes de développement technologique (ressources humaines, équipements...), jusqu'au prototype, visant à faire la démonstration de la pertinence d'une compétence pour une entreprise identifiée (ou plusieurs).

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER

La diffusion de l'innovation est également une priorité forte du SRDEII (schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation).

ACTION 14.**APPUYER LES COLLABORATIONS
ENTRE LABORATOIRES ET ENTREPRISES**

La Région souhaite accroître le nombre de projets d'innovation collaborative entre laboratoires et PME en Occitanie. À cet effet, la Région renouvellera sa politique de lancement d'appels à projets collaboratifs, seule ou en partenariat avec l'Etat dans le cadre du volet régionalisé de France 2030. De manière régulière, la Région et l'Etat lanceront des appels à projets sur des thématiques prioritaires de la SRI ou des défis clés, afin de soutenir des projets répondant aux enjeux de transformation des filières: avion vert, mobilités intelligentes, biothérapies, IA, quantique, cybersécurité... En particulier, de nouvelles modalités d'appels à projets seront développées pour adresser en priorité les PME situées hors des métropoles.

Pour encourager le développement de nouveaux partenariats, la Région soutiendra des projets permettant d'établir une « Preuve de Concept technologique »; identifiés à partir de la manifestation d'intérêt d'une entreprise, ces projets viseront à démontrer la pertinence technique, voire économique, d'un produit / concept / démonstrateur, afin de convaincre les partenaires essentiels à la concrétisation du projet et à sa valorisation économique.

Cette démarche sera menée en cohérence avec les stratégies de valorisation des acteurs de la recherche et de l'innovation. Dans le cadre de thématiques stratégiques pour le territoire (défis clés notamment: robotique, hydrogène, agroécologie, mobilité intelligente, biothérapies...), il s'agira de financer des étapes de développement technologique (ressources humaines, équipements...), jusqu'au prototype, visant à faire la démonstration de la pertinence d'une compétence pour une entreprise identifiée (ou plusieurs).

Priorité 1.3.**Développer de nouveaux modèles
de collaboration**

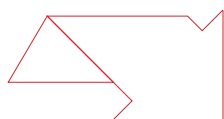
La Région a financé un nombre important de plateformes et équipements mutualisés ouverts aux acteurs économiques. Les modalités de gestion de ces équipements limitent parfois le volume de partenariat avec les entreprises. De plus, pour certaines étapes de développement, les entreprises ont besoin pour construire ou poursuivre le développement de leur produit de rester en proximité avec les compétences des équipes de recherche.

ACTION 15.**INVENTER DE NOUVEAUX MODÈLES
DE COLLABORATION**

La Région contribuera à faciliter la mise en place de nouvelles modalités de partenariat, reposant sur l'émergence de solutions juridiques plus agiles pour mener à bien les projets R&D collaborative. Ces modalités plus souples et réactives d'exploitation de plateformes d'équipements structurants (Techno-campus Hydrogène Vert, plateformes de santé ou d'électronique...) sont nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises et leurs exigences de temporalité.

Dans l'objectif de saisir les opportunités de partenariat qui, parfois, échappent au territoire, la Région est prête à contribuer à la création (ou l'évolution) de structures adaptées à ces enjeux d'agilité.

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER.



PRIORITÉ 2: RENFORCER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Dans un environnement de plus en plus concurrentiel, les enjeux de rayonnement et d'attractivité sont essentiels pour l'Occitanie : les sites métropolitains sont engagés dans des dynamiques structurantes, qu'il est essentiel de poursuivre pour rendre nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche visibles à l'international. L'inscription dans les réseaux internationaux constitue également un enjeu pour les établissements dans l'objectif de mobiliser davantage les financements européens notamment.

Priorité 2.1.

Faire rayonner l'enseignement supérieur et la recherche d'Occitanie

L'ESRI d'Occitanie dispose de nombreux atouts : certains champs disciplinaires sont particulièrement reconnus, de nombreuses coopérations internationales sont développées et la région dispose d'atouts en termes de vitalité économique, de cadre de vie, de tourisme. Toutefois, ces pôles universitaires et de recherche ne sont pas clairement attribués à l'Occitanie : il n'existe pas de dynamique collective à l'échelle de la région qui distingue l'Occitanie des territoires concurrents et qui profite à l'ensemble des pôles universitaires et de recherche.

L'enjeu est de faire de l'ESR un des leviers de la politique de rayonnement et d'attractivité de l'Occitanie, en s'appuyant dans une approche transversale sur une identité régionale distinctive, et en capitalisant notamment sur les marques de la Région et de créer une identité régionale forte, notamment en capitalisant sur les « marques » Université de Montpellier et Université de Toulouse. Cette ambition, adossée à la stratégie Attractivité de la Région

Occitanie, vise à fédérer l'ensemble des acteurs (établissements, Campus France, chercheurs, acteurs de l'économie et du tourisme, Maisons de la Région à l'étranger), autour d'objectifs communs. Elle nécessite d'établir une cartographie des pôles d'excellence et d'analyser les avantages concurrentiels différenciants et de mettre en place une stratégie de communication cohérente et partagée à l'échelle de l'Occitanie (plateforme digitale « découvrir, étudier, vivre en Occitanie » par exemple). Il s'agit également de planifier une montée en charge progressive sur plusieurs années et la construction d'indicateurs pour mesurer les impacts en termes d'image.

ACTION 16.

FAIRE DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS DES « AMBASSADEURS DE L'OCCITANIE »

La Région et ses partenaires s'attacheront à développer un réseau d'« Ambassadeurs d'Occitanie » en proposant aux étudiants et chercheurs de la région en mobilité de valoriser et porter l'image de l'Occitanie en France, en Europe et à l'international pour contribuer à son attractivité. À ce titre, les étudiants (en lien avec le réseau alumni de Campus France) et les chercheurs seront mis en réseau et participer à une communauté, mais aussi bénéficier d'un accompagnement spécifique et de supports d'information et de communication mutualisés.

En aval, il s'agira de reconnaître l'engagement des étudiants ambassadeurs, par un mécanisme de reconnaissance par l'établissement et de le valoriser par des événements dédiés.

Les établissements d'enseignement supérieur d'Occitanie développent de nombreuses stratégies à l'international afin d'offrir de plus grandes opportunités à leurs étudiants, d'internationaliser leur offre de formation et de s'inscrire dans un écosystème européen et/ou mondial favorable à leur développement. Leur participation aux projets internationaux est aussi un élément clé pour l'ouverture sur le monde et l'attractivité de l'Occitanie.

La priorisation de coopérations universitaires et la définition collective de partenariats stratégiques à l'échelle de la région doivent permettre de renforcer l'impact des actions menées sur des filières d'excellence et des zones prioritaires/cibles. Cette approche doit aussi permettre le partage et la mutualisation des ressources entre les établissements, une meilleure coordination / complémentarité des stratégies et d'inscrire l'action régionale sur des enjeux partagés au regard des orientations de l'Union européenne. À ce titre, le modèle « Université européenne » constitue progressivement l'outil de développement prioritaire au service de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur dans la compétition mondiale et du renforcement de l'identité européenne de la jeunesse.

ACTION 17.

APPUYER LES PROJETS STRUCTURANTS ET L'AIDE AU MONTAGE DE PROJETS EUROPÉENS

Les possibilités de partenariats à sont variées (Horizon Europe, Erasmus+, Sudoe, etc.), mais requièrent des compétences spécialisées pour identifier leurs modalités de financement et de partenariats.

Un accompagnement spécifique des acteurs pourrait intervenir en amont, par exemple par le soutien au recrutement de personnels dédiés à l'assistance aux chercheurs dans le montage de projets européens ou par le développement d'appels à manifestation d'intérêt

afin d'identifier les futurs partenariats d'intérêt pour le territoire.

Une attention particulière sera portée sur l'organisation collective des acteurs de l'ESR permettant de renforcer les capacités d'ingénierie de projets candidats aux appels à projets du programme Horizon Europe (doté de 100 Mds € pour la période 2021-2027).

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER.

Enfin, au-delà de la réflexion globale visant à prioriser les coopérations ayant aussi une plus-value pour le territoire (développement des compétences des étudiants d'Occitanie, échanges bénéfiques pour l'attractivité et le développement du territoire, etc.), il s'agit de rendre plus visible la stratégie régionale en renforçant l'appui aux projets structurants pour le territoire et de développer des outils de communication mutualisés plus performants.

Priorité 2.2.

Renforcer l'attractivité de la recherche d'Occitanie

Le développement d'une recherche d'excellence et attractive passe par la capacité des acteurs du territoire à identifier, attirer et accueillir les talents dont ils ont besoin. Pour mieux accueillir les chercheurs, les établissements se sont dotés de dispositifs spécifiques notamment avec le soutien des instances de coordination de site (ex : Accueil Welcome Desk et création de la Cité internationale des chercheurs (CIC) à Toulouse) qui viennent compléter les initiatives portées par l'Union Européenne comme la labélisation Euraxess.

Néanmoins, il semble nécessaire d'accompagner les acteurs de l'ESR pour développer un environnement encore plus favorable pour attirer, accueillir et intégrer durablement les talents dans son territoire.

ACTION 18.
ATTIRER DES TALENTS À L'ÉCHELLE
INTERNATIONALE POUR RENFORCER LES
DYNAMIQUES SCIENTIFIQUES D'OCCITANIE

Dans le cadre des stratégies de développement retenues par les acteurs de l'ESR (stratégies scientifiques de site, défis clés...), des apports « exogènes » de compétences peuvent apparaître nécessaires. Lorsqu'une compétence stratégique pour le territoire est identifiée, la Région s'engage à accompagner les initiatives les plus structurantes prises par les établissements pour l'acquérir par l'attractivité d'un leader scientifique de premier plan. Ces « apports extérieurs » doivent permettre d'accélérer des développements ou de combler une lacune jugée stratégique pour l'avenir de la thématique.

Dans une logique d'accompagnement initial, l'appui de la Région pourra notamment porter sur les moyens qui concourent à la réussite de l'intégration scientifique et durable des chercheurs au sein des laboratoires d'accueil comme de l'écosystème régional : financement d'équipements spécifiques, soutien en ressources humaines (doctorants, post-doctorants, ingénieurs) ...

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER.

La Région Occitanie favorise l'organisation de manifestations à vocation scientifique sur l'ensemble de son territoire afin d'accroître le rayonnement de la recherche régionale, de favoriser les échanges entre les chercheurs et avec les entreprises, de stimuler et valoriser les résultats de la recherche, source d'innovations, et permettre leur diffusion dans la société.

ACTION 19.
FAIRE RAYONNER LA SCIENCE
D'OCCITANIE EN ACCUEILLANT
DES COLLOQUES INTERNATIONAUX

Les universités et organismes de recherche d'Occitanie organisent des rencontres scientifiques couvrant les disciplines de la recherche en phase avec les orientations de la Région. Ces manifestations scientifiques témoignent du dynamisme de la recherche en Occitanie car elles permettent de faire avancer le travail des ESR et de le faire connaître. Ces manifestations et publications assurent la diffusion de la production scientifique des ESR de d'Occitanie et participent ainsi à leur rayonnement Européen et international. Ainsi, l'organisation d'événements scientifiques à dimension européenne et internationale, organisés sur le territoire régional, afin de renforcer la visibilité et la reconnaissance des forces de recherche régionales sera soutenue par la Région, qui souhaite concentrer ses soutiens sur des manifestations d'envergure importante (+ de 500 participants), directement en lien avec les priorités scientifiques et économiques de l'Occitanie. Ces événements doivent en effet contribuer à la stratégie de développement de la thématique concernée et poursuivre des objectifs opérationnels.

Les modalités concrètes de soutien seront redéfinies avec les acteurs de l'ESR pour en simplifier les principes et assurer la cohérence recherchée (y compris avec les autres acteurs du territoire, comme les Métropoles...); ces modalités seront étudiées en cohérence avec la stratégie globale de visibilité du territoire et de développement de l'accueil des congrès notamment dans les domaines de l'économie.

En parallèle, la Région poursuivra, par son appui aux dynamiques collectives (soutien aux dyna-

miques interdisciplinaires des MSH, défis clés...), son appui à l'organisation de manifestations à vocation scientifique, de dimension nationale ou régionale.

Priorité 2.3.

Internationaliser l'offre de formation

Au-delà de l'intégration croissante des mobilités internationales dans les parcours, l'internationalisation de l'offre de formation joue un rôle sans cesse plus important dans le champ de l'enseignement supérieur par le développement d'une dimension internationale dans les fonctions d'enseignement, de recherche et de services rendus aux étudiants.

À ce titre, l'ouverture à l'international et le renforcement de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur de l'Occitanie sont étroitement liés à la capacité des établissements à proposer une offre de formation adaptée à l'exigence des étudiants locaux ou internationaux de disposer de cursus universitaires de qualité.

L'objectif est de réorienter la stratégie d'internationalisation vers une logique d'amélioration qui permette au réseau universitaire d'Occitanie de se positionner à l'international d'une part, et de préparer les étudiants de notre région aux exigences du marché du travail en renforçant leur employabilité et à leur ouverture sur le monde d'autre part.

Au-delà du cadre du financement des mobilités, la Région par ses engagements à l'international pourrait jouer le rôle d'«assembleur» pour accompagner la coopération universitaire et la mobilité (en s'appuyant dans un premier temps sur ses accords de coopération) et associer les entités de l'ESR à la réflexion sur les futurs partenariats stratégiques. Ce rôle doit s'exercer dans le cadre des concertations déjà menées au sein des cadres collectifs et/ou Comités Europe / International existants, en veillant à une logique de stratégie régionale.

ACTION 20.

ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS DANS LEURS STRATÉGIES D'INTERNATIONALISATION

La Région accompagnera les initiatives portées par les établissements en vue de :

- Appuyer la dynamique des Universités européennes qui contribuent fortement à l'internationalisation des cursus de formations.
- Soutenir la mise en place de doubles diplômes, de modules de formation et de certifications justifiant d'une reconnaissance au niveau européen, portant sur des filières prioritaires régionales, notamment en lien avec les défis Clés.

La Région accompagnera la réflexion des établissements d'enseignement supérieur pour développer l'offre de formation en anglais qui contribue à l'attractivité des étudiants non francophones.

Priorité 2.4.

Développer les partenariats autour d'enjeux globaux

Terre de mixité, d'accueil et de brassage, l'Occitanie s'affirme comme une région ouverte sur le monde, dont les habitants sont attachés à l'art du «vivre ensemble», à l'égalité entre les peuples, entre les cultures, entre les femmes et les hommes. La Région a par ailleurs lancé un vaste plan de transformation et de développement pour soutenir l'économie et la justice sociale et répondre aux grands enjeux de développement durable.

Dans ce contexte, les politiques de coopération constituent l'un des leviers des relations européennes et internationales favorisant le développement des échanges universitaires, économiques, sociaux, culturels et sportifs. Les opportunités de coopération sont nombreuses via

notamment les programmes Erasmus+ et Universités européennes et intègrent pleinement les enjeux d'inclusion, de transformation numérique et d'écoresponsabilité.

- 977 accords de coopération (accords de mobilité, d'échanges, cotutelles de thèses, co-diplomation);
- De 5 à plus de 250 accords de coopération en fonction des établissements;
- 92 doubles diplômes dans 13 zones de coopération (dont 25 en Espagne et 30 en Allemagne).

Cette priorité concerne aussi la gouvernance territoriale des politiques Europe / International mises en œuvre par les établissements d'enseignement supérieur d'Occitanie et les synergies nécessaires au développement de coopérations internationales durables et répondant aux objectifs de développement durable (ODD). Avec un ancrage fort dans le sud de l'Europe, l'enjeu est notamment de réaffirmer notre ambition méditerranéenne et développer des partenariats solidaires et durables avec les régions d'Afrique pour intégrer des objectifs de coopération et de solidarité, mais aussi d'attractivité économique.

Au niveau européen, les enjeux liés aux objectifs de développement durable sont aussi traités dans le cadre des projets d'Universités européennes. Ces projets promeuvent la définition de stratégies communes pour mieux répondre à ces enjeux, par la formation adossée à la recherche et à l'innovation, mais aussi par la mise en œuvre de parcours favorisant la mobilité des étudiants et des ensei-

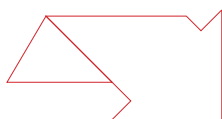
gnants, l'innovation ou encore la promotion de l'entrepreneuriat.

En lien avec sa stratégie «Europe et International», la Région souhaite développer avec ses partenaires les dynamiques internationales en matière notamment de Co-développement en intégrant les thématiques du Pacte vert et en associant notamment les réseaux universitaires et de recherche, autour d'études ou d'échanges d'expériences dans les domaines tels que l'impact du changement climatique sur la biodiversité, sur la santé, recherche et expérimentation sur la mobilité à hydrogène vert, dans le domaine du tourisme durable et responsable, de l'économie circulaire, de l'éolien flottant, du plan d'action «zéro déchet résiduel plastique» en Méditerranée...

ACTION 21.

ACCOMPAGNER LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DU MONDE UNIVERSITAIRE

La Région accompagnera les établissements d'enseignement supérieur dans la conduite d'actions visant l'accueil d'étudiants et de chercheurs issus des pays en voie de développement et/ou réfugiés, notamment par le dispositif DILAMI «Dispositif Langues Accueil Migrants» qui accompagne les exilés dans leur projet d'insertion sociale, universitaire et professionnelle par le développement de compétences linguistiques et interculturelles. Une attention particulière sera portée aux réfugiés ukrainiens victimes de la guerre.



PRIORITÉ 3 : OUVRIR L'OCCITANIE À L'INTERNATIONAL

L'avenir de notre territoire est également étroitement lié à la prise de conscience de l'importance de la citoyenneté européenne. S'ouvrir aux autres nécessite une affirmation de soi, une compréhension de « l'autre » et de l'intérêt de la richesse des échanges. À ce titre, la mobilité européenne et internationale favorise une pratique citoyenne éclairée, critique et participative. Elle contribue également à la valorisation des expériences des jeunes auprès des entreprises et l'adaptation des formations aux nouveaux métiers.

La diversification des formats et des expériences de mobilité, qu'elles soient entrantes, sortantes, virtuelles ou hybrides constituent à ce titre des opportunités de développement, notamment l'internationalisation à domicile, qui intègre une approche globale, internationale et interculturelle dans les programmes, les cours, les pédagogies, l'expérience étudiante sur le campus et dans le territoire, afin de toucher tous les étudiants.

Priorité 3.1. Développer la mobilité sortante

La mobilité européenne et internationale est devenue un élément essentiel au service de l'insertion des jeunes et, par conséquent, un atout pour le tissu économique régional car elle constitue une plus-value pour l'employabilité et une force pour les entreprises qui recherchent fréquemment des profils affichant des expériences à l'international.

Pour autant, en Occitanie, d'importantes disparités demeurent : si les mobilités « obligatoires » sont la norme dans les écoles d'ingénieurs et

les écoles de commerce, elles sont relativement moins développées dans les universités.

ACTION 22. ENCOURAGER LA CULTURE DE LA MOBILITÉ

La Région poursuivra son soutien à la mobilité sortante des étudiants d'Occitanie par l'attribution d'aides à la mobilité internationale (complémentaires aux bourses Erasmus+), la captation directe de fonds européens et le travail de coordination avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire et les partenaires de la mobilité internationale en Occitanie (Campus France, COMUE, CROUS, CRIJ, etc.). Environ 5 000 étudiants sont ainsi accompagnés chaque année.

En outre, il s'agira également d'agir sur :

- Les freins psychologiques : lutter contre l'autocensure des jeunes, en particulier ceux qui vivent dans les quartiers prioritaires de la ville et les territoires ruraux, mais aussi les publics atteints d'un handicap, et expérimenter de nouvelles formes de mobilités (hybrides, durables-inclusives, en entreprise, etc.) ; la sensibilisation à l'interculturalité et le partage d'expériences d'étudiants de retour de mobilité pourraient notamment susciter l'envie à d'autres jeunes et permettre de concrétiser des projets de mobilité.
- Les freins financiers, par une meilleure information sur les différents

dispositifs d'aides à la mobilité, par exemple par le développement d'une plateforme numérique régionale d'information sur la mobilité et les différents dispositifs de financement, la mise en place de lieux dédiés à l'information ou encore l'organisation d'un événement annuel régional associant l'ensemble des acteurs en cohérence avec ce qui existe déjà (Erasmus Days, TAF, Infosup...).

Priorité 3.2.

Favoriser la mobilité entrante

Le renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Occitanie nécessite une « montée en gamme » des conditions d'accueil des étudiants et chercheurs. La notion d'accueil intègre l'information, l'accompagnement aux démarches administratives, l'accès au logement et aux services, les liens sociaux. « L'accueil » est en effet devenu un paramètre concurrentiel et constitue un des leviers de recrutement des étudiants et chercheurs européens et internationaux.

L'objectif collectif est donc de créer une dynamique d'accueil à l'échelle de l'Occitanie qui renforce son positionnement en Europe et à l'international et de stimuler une mobilité entrante d'excellence sur les compétences clés bénéfiques pour le développement du territoire.

ACTION 23. **AMÉLIORER L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS INTERNATIONAUX**

La Région s'attachera à accompagner la mobilité entrante par une action concertée avec l'ensemble des acteurs (établissements d'enseignement supérieur et recherche, collectivités territoriales, CROUS, Consulats, Campus France), en vue de :

- Informer et accompagner les étudiants et chercheurs étrangers dans leurs démarches administratives, en amont de leur séjour (portail commun, réseau social...) et en développant les réseaux d'accueil sur l'ensemble du territoire.
- Faciliter l'accueil des familles pour les chercheurs : accès au logement, scolarisation des enfants (notamment via le développement des lycées internationaux), emplois des accompagnants...
- Développer l'offre de logement dédié aux étudiants et chercheurs étrangers, par exemple par la réserve de contingents CROUS pour la mobilité entrante ou la mise à disposition des « logements tampons » par les collectivités territoriales.
- Optimiser la complémentarité entre les différents dispositifs d'aides à la mobilité entrante (allocations, bourses), par exemple par la création d'un office des échanges académiques, sur le modèle de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD).

3^e DÉFI : NOUS VOULONS OFFRIR AUX JEUNES LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE DANS TOUS LES TERRITOIRES

Avec plus d'un tiers de sa population âgée de moins de 30 ans, l'Occitanie se caractérise par une population particulièrement jeune. Cette jeunesse, fortement fragilisée pendant la crise sanitaire, parfois menacée par la précarité, constitue une force et une opportunité pour l'Occitanie, en particulier dans un contexte de relance et de résilience des territoires : de l'accès à l'enseignement supérieur à l'insertion professionnelle, l'enjeu est d'ouvrir les champs des possibles à tous les jeunes, de leur permettre de choisir, de s'épanouir, de réussir leurs études et leur vie professionnelle. Parce qu'ils sont les citoyens de demain, il est également essentiel d'accompagner les étudiants sur la voie de l'autonomie, de favoriser leur émancipation en leur permettant de prendre toute leur part dans la vie de leur Campus et de la Cité.

Dans ce contexte, la Région réaffirme fortement son soutien à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation, sur tous les territoires aussi bien dans les Métropoles que dans les 18 Villes Universitaires d'Équilibre d'Occitanie. Une attention sera aussi portée aux zones rurales où aucune Université n'est présente, mais qui proposent des formations post-bac (BTS, BTSA, CPGE, formations sanitaires et sociales...).

Le maillage territorial, dans toute sa diversité est un enjeu majeur pour lutter contre la fracture territoriale et le déterminisme social, mais aussi pour diffuser l'innovation auprès des PME et contribuer au développement socio-économique local.

Cette ambition pour la jeunesse affirmée par la Région et partagée avec l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités territoriales, Établissements, CROUS...) demeure centrale pour faire société ensemble et préparer l'avenir.

Elle suppose d'agir sur plusieurs leviers :

- Construire une ambition commune pour chaque territoire.
- Démocratiser l'accès à l'Enseignement supérieur, favoriser la réussite et l'insertion professionnelle.
- Améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants.
- Accompagner l'autonomie des étudiants.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

270 400 étudiants en 2021-2022, un effectif en augmentation de 20 % en dix ans

- 18 Villes Universitaires d'Équilibre aux typologies variées qui représentent 20 des effectifs étudiants d'Occitanie. Ces territoires connaissent une évolution des effectifs plus importante que dans les métropoles entre 2013 et 2018 (VUE : + 13% ; Métropoles : + 11,6%).

Des efforts à poursuivre pour élever le niveau de qualification de la population

- En 2016, la part des diplômés de l'Enseignement supérieur de la tranche des 25-34 ans est de 43,9 %⁶, avec d'importantes disparités so-

6. Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport : *Panorama statistique 2019 Jeunesse, Sport, Cohésion sociale*.

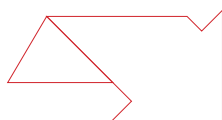
ciales et territoriales. Dans le prolongement des objectifs européens, la Stratégie nationale pour l'Enseignement supérieur a fixé l'ambition de parvenir à 60 % d'une classe d'âge diplômée de l'Enseignement supérieur, ce qui souligne les progrès encore à réaliser.

Des indicateurs de précarité significatifs

- En 2017, les NEET « Not in Education, Employment or Training » représentent 17,7 % des jeunes de 15-29 ans. L'Occitanie dépasse ainsi la moyenne nationale de 1,5 points.
- Malgré une dynamique d'emploi positive, l'Occitanie reste la 2^e région métropolitaine la plus touchée par le chômage⁷.

Des conditions sociales moins favorables sur les VUE qui justifient une intervention accrue

- Environ 50 % d'étudiants boursiers dans les VUE (35 % dans les métropoles).
- 18,9 % de NEET en moyenne sur les VUE (moyenne Occitanie : 17,7 %).
- Des taux de pauvreté des moins de 30 ans plus élevés que la moyenne régionale (27,3 %) : 36,1 % à Perpignan, 39,3 % à Béziers, 32,5 % à Nîmes.



PRIORITÉ 1 : UNIR LES FORCES DU TERRITOIRE POUR DÉVELOPPER LES VILLES UNIVERSITAIRES D'ÉQUILIBRE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LES VILLES MOYENNES

Les 13 départements d'Occitanie sont soumis à des défis multiples et divers : densification pour certains et désertification pour d'autres, des niveaux de richesse très différents, des enjeux de mobilité et de déplacement spécifiques, des défis pour l'emploi et l'éducation... Face à cette hétérogénéité, le Pacte vert a fixé l'objectif d'une plus grande justice territoriale et met l'équité et la solidarité territoriale au centre des projets de la Région. Tout en respectant une trajectoire et un cadre de cohérence, il s'agit de proposer du « sur-mesure » et de la différenciation

dans notre réponse aux enjeux du rééquilibrage territorial, en préservant les identités et les spécificités locales. Ainsi, sans remettre en cause le rôle moteur des espaces métropolitains dans le développement régional, il est essentiel de renforcer le tissu de villes et de territoires dynamiques, en proposant un niveau de services élevé en proximité et une qualité de vie renforçant leur attractivité.

La Région a fait du rééquilibrage des territoires un axe majeur de sa stratégie de soutien à l'ESRI, en

⁷ En 2021, le taux de chômage s'établit à 9,3 % de la population active régionale, soit 1,4 point de plus qu'au national (Insee). Le département des Pyrénées-Orientales, a le taux de chômage le plus haut de France Métropolitaine alors que celui de la Lozère a la plus faible de France.

associant tout particulièrement l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMIP) et la Coordination Territoriale Occitanie Est (CTOE) qui ont inscrit le développement des VUE comme un des axes prioritaires de leur politique de site. Cette dynamique s'est traduite en 2017 par la constitution de l'Assemblée des sites de l'enseignement supérieur et de la recherche d'Occitanie (ASESRO), co-présidée par la Région et les coordinations territoriales et réunissant les binômes d'animateurs de sites autour de problématiques partagées.

Cet engagement constant, conjugué au volontarisme des établissements d'enseignement supérieur, doit être maintenu pour développer une offre de formation de proximité et de qualité, mais aussi pour renforcer le lien formation-recherche et participer au développement économique des territoires. De même, l'amélioration des conditions de vie des étudiants sur les VUE est une préoccupation partagée par les acteurs : la qualité de l'offre de services – environnement de travail, santé, logement, restauration, transports, sport et culture – joue un rôle décisif dans le choix du lieu d'étude et contribue fortement à l'attractivité des sites.

Priorité 1.1.

Construire une vision partagée pour développer les VUE

Le développement des Villes Universitaires d'Équilibre repose sur une gouvernance locale, ouverte et partagée par tous les acteurs concernés par des projets en lien avec l'ESRI sur un territoire : Collectivités territoriales, rectorat, établissements d'enseignement supérieur (Universités, écoles, lycées, Formations sanitaires et sociales) et organismes de recherche, acteurs de l'économie locale (chambres consulaires, entreprises...), de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (CROUS, Missions locales, CIO...). Il est également essentiel que les représentants étudiants soient pleinement associés à la gouvernance des sites.

Ces gouvernances locales, qu'il convient de renforcer et de dynamiser, s'appuient sur :

- les binômes d'animateurs de sites (1 représentant des établissements académiques et 1 représentant des collectivités territoriales), qui jouent un rôle primordial dans l'animation des sites ;
- des comités de pilotage et comités opérationnels de site intégrant l'ensemble des acteurs ;
- des espaces d'échanges et de coordination ad-hoc.

ACTION 24.

CONSTRUIRE ET DÉPLOYER LES STRATÉGIES LOCALES DES VILLES UNIVERSITAIRES D'ÉQUILIBRE

La Région, en partenariat avec les « coordinations » d'établissements, accompagne l'élaboration de stratégies locales de développement de l'ESRI pour porter une vision globale et pluriannuelle des projets ESRI. Ces démarches visent à apporter des réponses adaptées aux besoins de chaque territoire.

Il s'agit prioritairement de définir et valoriser l'identité et les spécificités des sites, en s'appuyant sur une cartographie de l'offre de formation et en identifiant les besoins de compétences des acteurs socio-économiques. À partir de ce diagnostic partagé, des stratégies locales (« feuilles de route ») feront émerger des projets autour des enjeux suivants :

- Répondre aux besoins des territoires en matière de Formation (plans stratégiques), de Vie étudiante, de Recherche pour un développement équilibré.
- Démocratiser l'accès à l'Enseignement Supérieur, lutter contre la reproduction sociale.
- Développer l'attractivité des territoires et leurs identités propres.
- Mobiliser les compétences académiques disponibles pour l'économie, l'innovation et l'emploi de demain.

- Soutenir la diffusion des savoirs et l'interaction entre monde académique et société.

Enfin, pour que ces stratégies locales s'ouvrent sur des perspectives d'actions concrètes, la Région pourra contribuer à :

- identifier et mobiliser les financements dédiés à la réalisation des plans d'actions ;
- partager son expertise en ingénierie de projets.

Priorité 1.2.

Permettre aux jeunes des VUE d'accéder à une offre de formation plus large

L'appareil de formation en Occitanie est particulièrement riche et diversifié :

- Les sites universitaires de taille moyenne (Albi, Nîmes-Alès, Perpignan et Tarbes) accueillant des établissements de plein exercice proposent des formations recouvrant la plupart des domaines ;
- Les autres sites de proximité qui disposent notamment d'antennes universitaires sont davantage spécialisés, la plupart en droit-science économiques-AES, LLSH et sciences/sciences de l'ingénieur (un site est mono-disciplinaire, en STAPS, Font-Romeu) ;
- Hors VUE, l'Occitanie compte une soixantaine de sites ne disposant pas d'établissement d'Enseignement supérieur MESRI, mais proposant une offre d'Enseignement supérieur : BTS, BTSA, Formations sanitaires et sociales, Campus Connectés...

Il est essentiel de poursuivre ce maillage territorial et de déployer une offre de formation supérieure de qualité et de proximité sur les VUE pour permettre à tout bachelier d'avoir accès à une filière de l'enseignement supérieur adaptée à son cursus scolaire et à son ambition.

Cette ambition suppose en particulier d'améliorer l'attractivité des formations hors métropoles, par

des mesures incitatives visant notamment à favoriser l'accueil d'enseignants-chercheurs sur les VUE.

La Région poursuivra également sur tous les territoires l'accompagnement au maillage territorial de l'offre de formation paramédicale, maïeutique et travail social qui répond à des enjeux de proximité et à un besoin accru en matière d'accès aux soins et d'accompagnement social des citoyens sur les territoires. 500 places supplémentaires en formations soins infirmiers sont notamment prévues à partir de la rentrée 2022, dont plus de 60 % vient compléter l'offre hors des métropoles.

Enfin, les formations multisites ou hybrides offrent une opportunité de compléter l'offre de formation de proximité sur les territoires en mutualisant les moyens (retransmission de cours opérés dans les métropoles, réalisation de TP virtuels, formations à distance...). De même, les Campus Connectés, qui associent à la souplesse de l'enseignement à distance un tutorat individuel et collectif, permettent de compléter l'offre de formation des territoires et d'accompagner les étudiants les plus éloignés des pôles universitaires. Ces expérimentations demandent à être évaluées avant leur pérennisation.

ACTION 25.

CONCEVOIR ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE

Les stratégies locales des VUE permettront de définir collectivement des orientations pour pérenniser et développer l'offre de formation, par le renforcement des filières existantes et/ou par l'ouverture de nouvelles formations, en partenariat avec les établissements et les collectivités locales et en s'appuyant sur le développement de l'alternance.

Les propositions de développement des formations doivent prioritairement répondre aux besoins en compétences du bassin d'emploi. Une attention sera également portée aux « classes préparatoires » proposés dans les territoires

et, plus largement, à toutes les initiatives, notamment dans les lycées, qui permettent de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur. En prenant appui sur ce travail collectif, différentes modalités de financement des projets pourraient être construites : Soutien des collectivités territoriales, financement des acteurs économiques, fonds européens (FSE), apports des établissements, financements nationaux...

Cette action pourra mobiliser des crédits FSE.

Un jeune choisit son université, certes pour la qualité de ses formations, mais aussi pour la qualité de vie qu'elle propose. Une meilleure réussite dans le cursus de formation des étudiants est fortement liée à l'amélioration de la qualité de vie et d'études sur les campus, ce qui constitue la « Vie étudiante ». Elle se traduit notamment par des éléments de bien-être et de sociabilité à travers la restauration, le logement, les activités sportives ou culturelles, les loisirs, les engagements au sein d'associations qu'elles soient étudiantes ou non, qu'elles interviennent sur le campus ou pas.

À titre d'illustration, la Région soutiendra le lancement d'un AAP « Vie étudiante » en lien avec les coordinations territoriales de site, les CROUS et les étudiants.

Priorité 1.3.

Valoriser la place de la recherche et de l'innovation sur les territoires

Chaque territoire est légitime pour identifier et porter des thématiques scientifiques, la qualité et la reconnaissance des travaux de recherche n'étant pas corrélées à la localisation de ces travaux. Ainsi, dans une articulation efficace avec les compétences des grands centres métropolitains, des axes de recherche spécifiques peuvent donner lieu à un positionnement reconnu et attractif. Ces choix de priorités doivent s'inscrire dans une stratégie collective aussi bien à l'échelle locale que régionale.

ACTION 26.

RENFORCER LA RECHERCHE DANS LES VUE

Pour accompagner les priorités de recherche que souhaitent se donner les acteurs d'un territoire, la Région mobilisera ses outils d'intervention de « droit commun » mais pourra aussi s'associer aux forces locales (collectivités, acteurs de l'ESR, entreprises...) pour accompagner des initiatives particulières, inscrites dans la stratégie de la VUE. Ce soutien s'inscrit dans la volonté de la Région de rendre plus visibles les forces de recherche et valoriser les projets menés sur les territoires.

En outre, comme elle le fait pour les projets « métropolitains », la Région s'engage à soutenir financièrement les dynamiques de structurations qui visent la reconnaissance de l'excellence et qui seraient reconnues dans le cadre de l'appel à projets ExcellencES de l'Etat.

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER.

Selon les territoires, l'innovation ne peut être abordée de la même façon : une culture d'innovation et un accompagnement spécifique doivent être mis en place pour faire émerger les projets innovants dans les entreprises éloignées des métropoles. Il convient dans un premier temps de renforcer l'action du réseau de développeurs économiques Occitanie dédié à l'innovation.

ACTION 27.

DYNAMISER LA DIFFUSION DE L'INNOVATION DANS LES TERRITOIRES

Pour répondre à l'enjeu de diffusion de l'innovation vers les entreprises de tous les territoires, le déploiement de stratégies locales collectives, assurant une coordination efficace, est nécessaire.

L'agence Ad'Occ, les pôles de compétitivité et les acteurs de l'innovation tels que le CEA

Tech seront mobilisés pour démystifier l'innovation pour les TPE et PME, à travers des actions de sensibilisation, de valorisation des bonnes pratiques. Ces démarches impliquent pour ces structures d'aller à la rencontre du tissu industriel local par l'organisation d'événements dédiés et appropriés aux besoins des territoires. L'objectif visé est de permettre aux entreprises, notamment les plus petites, de sauter le pas de l'innovation en dérisquant leurs projets.

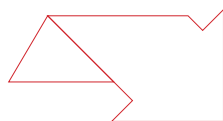
Le SRDEII déploie une action spécifique et complémentaire (Action 17. Rendre l'innovation accessible aux PME et favoriser les démarches d'innovation hors des métropoles). Les dispositifs de soutien aux premières démarches d'innovation seront prioritairement dédiés aux projets situés en dehors des métropoles : la Région accompagnera les premières démarches d'innovation ou les diagnostics de

faisabilité amont à travers un dispositif spécifique souple et réactif pour les projets situés en dehors des métropoles de Toulouse et de Montpellier.

Les structures d'appui à l'innovation seront mobilisées pour intervenir au niveau des bassins d'emploi, en lien avec les stratégies des villes universitaires d'équilibre, pour sensibiliser les PME aux enjeux de l'innovation, détecter et accompagner les projets.

Par ailleurs, la Région favorisera la mise en place de structures d'innovation ouverte dans les territoires afin de stimuler l'innovation autour d'enjeux locaux et développer de nouvelles solutions répondant aux besoins des industriels ou des populations (mobilité, transition énergétique...).

Cette action pourra mobiliser des crédits FEDER.



PRIORITÉ 2 : FACILITER AUX JEUNES L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET FAVORISER LEUR RÉUSSITE ET LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE

Si, en termes d'accès à l'enseignement supérieur, l'Occitanie se situe dans les moyennes nationales, on relève des disparités importantes selon les territoires et les sections de baccalauréat⁸ :

- Les taux d'accès à l'enseignement supérieur sont de 75 % en Haute-Garonne et 73,5 % dans l'Hérault, alors qu'ils sont plus faibles dans les départements ruraux, tels que le Lot (66,9 %) et l'Ariège (66,9 %).

- 87,5 % des bacheliers généraux accèdent à l'enseignement supérieur, alors qu'ils ne sont que 41 % issus d'un baccalauréat professionnel.

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur demeure donc un enjeu majeur pour élever le niveau de qualification de la population d'Occitanie.

8. MESRI Bilans académiques Parcoursup 2020.

Priorité 2.1.**Orienter et accompagner les jeunes vers l'enseignement supérieur**

Le renforcement du continuum bac-3 / bac+3 reste un objectif important pour lutter contre les inégalités et améliorer l'efficacité de l'orientation. Le développement des actions relatives à l'info-métiers dans les lycées visant à mettre en visibilité les perspectives d'emploi après une formation supérieure permet aussi d'ouvrir le « champ des possibles ».

L'enjeu est d'offrir une information de qualité aux collégiens, lycéens, étudiants, apprentis et leurs familles pour mieux informer sur les débouchés professionnels des études et répondre aux aspirations des jeunes.

Du fait de la complexité du paysage, cela implique de mieux coordonner les acteurs de l'orientation sur un territoire pour gagner en lisibilité et en efficacité. À ce titre, il conviendra de poursuivre les programmes Acorda et Compas déployés sur les deux académies qui fédèrent l'ensemble des acteurs de l'orientation.

Par ailleurs, les acteurs expriment le besoin de mieux articuler les outils d'information et d'accompagnement existants, en s'appuyant notamment sur le portail numérique régional Me Former en région. De même, dans certains territoires, il sera proposé de regrouper les acteurs de l'orientation à l'instar de la politique menée à travers le déploiement des Maisons Communes Emploi Formation.

ACTION 28.**S'APPUYER SUR LES MAISONS DE L'ORIENTATION POUR RELAYER LES INITIATIVES SUR LES TERRITOIRES ET VALORISER LES FILIÈRES ATTRACTIVES**

La Région continuera de mobiliser les Maisons de l'Orientation de Montpellier et Toulouse par la poursuite de son programme « Info-métiers ». En parallèle, la Région a imaginé dans le cadre de sa volonté « d'aller vers » afin de lutter contre les phénomènes d'auto-censure dans l'orientation, des Maisons de l'Orientation

Mobiles (MOM) qui vont sillonner à partir de la rentrée 2022 le territoire régional, particulièrement les zones rurales et les quartiers politiques de la ville.

Afin de rendre plus accessible l'information sur l'orientation, des contenus dynamiques et ciblés sont mis à la disposition des jeunes, quel que soit leur lieu de vie : ils ont accès à un catalogue de formations professionnelles et d'informations sur les métiers pour élaborer et faire évoluer leur projet, tout au long de leur scolarité, et même au-delà.

Plusieurs outils ont été élaborés à destination de ces différents publics, en particulier la plateforme *Me former en région* (site de référence sur l'orientation et les formations en Occitanie) et les publications ID.Métiers.

Enfin, dans le cadre du Dispositif Régional d'Information sur les Métiers déployé par la Région Occitanie au titre de la coordination du Service Public Régional de l'Orientation la Région déploie un AAP INFO-MÉTIER, destinés aux porteurs de projet qui proposent des actions de découverte des métiers en direction des scolaires de tous niveaux, demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion, équipes éducatives et acteurs de l'insertion, familles et alternants.

Priorité 2.2.**Lutter contre les déterminismes sociaux**

L'enquête menée par Chemins d'avenir, la Fondation Jean Jaurès et l'IFOP en 2019 auprès des jeunes de 17 à 29 ans montre que les conditions géographiques et sociales continuent d'influer fortement sur la projection de ces jeunes vers l'avenir, sur leur degré d'ambition et sur l'autocensure qu'ils développent.

Pour inciter les jeunes à poursuivre des études supérieures, il convient prioritairement de lutter contre des préjugés et contre l'autocensure de certains néo-bacheliers qui peut avoir des origines variées : barrières financière, géographique, sociale, manque de confiance en soi, crainte de quitter l'environnement familial.

L'accent doit être mis sur les actions ciblées dans les quartiers prioritaires et les zones rurales, par l'implication des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, des associations, des acteurs de l'éducation populaire, ou encore en faisant intervenir des étudiants/anciens étudiants pour rassurer, donner envie et montrer des exemples de réussite.

La mixité de genre dans les formations constitue également un enjeu crucial, notamment pour encourager l'accès des filles aux formations scientifiques et technologiques. Des actions concrètes sont déjà menées par les acteurs de l'ESR. Il est important de poursuivre et d'amplifier encore cette dynamique qui s'inscrit dans les politiques d'égalité femmes-hommes promues par la Région.

ACTION 29. **LUTTER CONTRE LES DÉTERMINISMES** **SOCIAUX ET TERRITORIAUX**

La Région participera à l'amplification des programmes d'égalité des chances et notamment du dispositif national des Cordées de la Réussite. Elle poursuivra le soutien de projets d'information sur les métiers proposés par les établissements dans le cadre du dispositif « TRAJECTOIRES ».

Dans l'esprit des initiatives Acorda (académie de Toulouse) et Compas (académie de Montpellier) qui vise une meilleure projection vers l'enseignement supérieur pour tous les lycéens, les projets proposés par les établissements auront pour objectif de favoriser les actions de tutorat ou de mentorat, les rencontres

avec des professionnels, des actions de découverte des métiers. Ils pourront également cibler le développement de la confiance en soi des élèves, la levée des freins à la mobilité, et l'accompagnement de la démarche de découverte des élèves.

La communauté des étudiants pourra être mobilisée pour intervenir dans ce cadre pour favoriser l'échange entre les scolaires et les étudiants, ou sur toute autre action organisée dans le cadre de l'information sur les métiers.

En outre, le CPRDFOP fixe comme objectif de proposer une offre de formation aux publics notamment jeunes éloignés de l'emploi : cela passe par les formations pré-qualifiantes du Programme Régional de Formation Professionnelle et notamment des dispositifs comme les Écoles de la Deuxième Chance (E2C) et les Écoles de la Transition Écologique (ETRE).

Priorité 2.3. **Individualiser les parcours** **de formation**

La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur entraîne une plus grande hétérogénéité des publics dans l'enseignement supérieur, avec pour corollaire un taux d'échec, de décrochage et de réorientations plus important.

Cette problématique commune aux établissements nécessite une réflexion et une stratégie partagées pour accompagner les parcours de réussite de tous les étudiants jusqu'à l'insertion professionnelle.

En 2019, plus de 30 % des candidats inscrits sur Parcoursup étaient non-lycéens l'année précédente, dont 17 % en réorientation, 10 % en reprise d'études et 3 % en année de transition-classes passerelles⁹. Affectation acceptée par défaut, insatisfaction quant au contenu des enseignements, changement de projet professionnel ou de trajectoires de vie,

9. Rapport d'information de l'Assemblée Nationale sur l'évaluation de l'accès à l'Enseignement supérieur (juillet 2020).

les raisons de ces réorientations sont diverses et il est nécessaire d'accompagner ces personnes dans leurs parcours personnels pour leur permettre de trouver leur voie, d'affiner leur projet professionnel et d'acquérir des compétences supplémentaires pour le concrétiser.

Si le diplôme demeure un prérequis à l'employabilité, il convient de repenser globalement la cohérence des parcours de formation pour prendre en compte l'ensemble des compétences acquises par l'étudiant tout au long de son parcours.

ACTION 30. ENCOURAGER LES ACTEURS À INNOVER ET EXPÉRIMENTER DES PARCOURS DE FORMATION PLUS AGILES

L'ensemble des partenaires s'accorde sur la nécessité d'engager une réflexion collective pour faire évoluer en profondeur les parcours de formation. Il s'agira notamment de :

- Développer l'approche par compétence en réponse aux besoins recherchés par les employeurs et en phase avec les projets de l'étudiant. Des établissements d'enseignement supérieur (INSA Toulouse, UFTMiP¹⁰) ont commencé à investir ce chantier de réflexion. Une expérimentation, soutenue par la Région, permet également d'accompagner les établissements à transformer leur offre de formation continue en blocs de compétences.
- Mettre en place des outils permettant de reconnaître l'ensemble des compétences acquises (E-Portfolio, passeport compétences...).
- Développer et valoriser les « soft skills », ensemble des compétences comportementales et sociales acquises par les étudiants à la faveur d'expériences de mo-

bilités internationales, jobs, engagement associatif, entrepreneuriat étudiant...

- Repenser les « années de césure », selon des modalités à définir, afin de les valoriser comme des temps de jonction, d'expérimentation, de spécialisation permettant ensuite de se réorienter ou de réintégrer une formation supérieure diplômante « classique ».

La Région valorisera les expérimentations et démarches de réflexions inter-établissements et facilitera les actions visant à partager les bonnes pratiques.

Plusieurs expérimentations sont menées dans le champ des formations sanitaires et sociales en vue de faciliter les poursuites d'études et l'élaboration de parcours cohérents et graduels. L'Université Paul Sabatier conduit une expérimentation depuis la rentrée 2021 avec une double diplomation : licence Sciences pour la Santé / Diplôme d'Etat pour plusieurs formations paramédicales (orthoptiste, orthophoniste, audioprothèse, ergothérapie, manipulateur en électroradiologie, pédicure-podologue et psychomotricien). Les instituts de formations en soins infirmiers du GCS d'Albi et du PREFMS – CHU Toulouse intégreront cette expérimentation en 2022. Citons également le double cursus mis en place à l'IUT de Figeac avec un BUT « Carrières sociales » parcours « éducation spécialisée ».

Dans le Programme Régional de Formation Professionnelle, cette logique d'individualisation des parcours est particulièrement prégnante à travers une réflexion sur l'approche compétences, les compétences transverses. De même, l'enjeu d'agilité, d'adaptabilité des formations apparaît comme crucial dans un contexte où la demande des entreprises évolue rapidement.

10. Guide méthodologique « blocs de compétence dans l'enseignement supérieur – Transformation de l'offre de formation dans le cadre de la formation tout au long de la vie ».

Priorité 2.4.

Développer les approches pédagogiques innovantes

Le rapport du CESER « Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie »¹¹ préconise de soutenir le déploiement de pédagogies actives et adaptées à l'hétérogénéité des publics. S'appuyant notamment sur le potentiel offert par le numérique, elles favorisent la réussite des étudiants en permettant une montée en compétences et en « savoir-être », tout en favorisant l'adaptation aux évolutions du monde professionnel.

Pour favoriser la réussite des étudiants et proposer des formations de qualité sur tout le territoire, les établissements d'enseignement supérieur s'attachent donc à développer des innovations pédagogiques que ce soit dans les contenus (adaptés aux étudiants et aux objectifs de la formation), dans les formats (formations numériques, à distance) ou dans l'accompagnement des étudiants et leur suivi.

Plusieurs projets expérimentaux ont déjà été portés par les établissements, avec le soutien de la Région :

- Le dispositif « Accompagnement des projets pédagogiques innovants des IUT » figurant dans le SRESRI 2017-2021 a fortement contribué au soutien de ces innovations pédagogiques.
- De même, la Région accompagne l'innovation pédagogique des formations sanitaires et sociales, par le financement d'équipements pédagogiques performants et innovants à la hauteur des secteurs concernés et des exigences des référentiels pédagogiques, en soutenant notamment un projet de plateforme de simulation pour les étudiants des filières paramédicales.

Pour permettre l'essor des pédagogies actives, la Région lutte contre la fracture numérique pour offrir une desserte numérique de qualité sur l'ensemble du territoire. En matière d'enseignement supérieur, elle

a notamment initié THD'OCC, réseau d'infrastructure très haut débit qui relie les établissements et leur offre un service de qualité. Ce réseau haut et très haut-débit assure l'interconnexion de réseaux locaux, des accès à des serveurs pédagogiques et à des réseaux externes (RENATER, réseau national de la recherche et de l'enseignement et REMIP 2000, réseau de la plaque universitaire de Toulouse) et une connexion externe vers Internet.

ACTION 31. DÉVELOPPER LES INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES

Les innovations pédagogiques participent à la réussite des étudiants et à la professionnalisation des cursus, donc à une meilleure insertion professionnelle.

La Région souhaite accompagner les établissements dans leurs projets pédagogiques innovants, par un appui en ingénierie pédagogique et/ou l'acquisition d'équipements qui concourant par exemple au développement de l'hybridation des formations, des pédagogies actives et de la digitalisation des travaux pratiques, ou encore en favorisant l'acquisition de nouvelles compétences numériques orientées sur les métiers de demain et les filières économiques des territoires.

Le développement de ces innovations pédagogiques renforcera l'offre de formation sur les territoires, la mise en place de doubles cursus et de parcours pluridisciplinaires ou encore de modules de formation internationaux (internationalisation à domicile).

Sur le champ de la formation professionnelle, comme indiqué dans le CPRDFOP, encourager les nouvelles pratiques pédagogiques et la digitalisation de la formation est un enjeu majeur à la fois pour rendre les formations plus attractives, plus efficaces, plus ac-

11. Avis du CESER du 30 septembre 2020.

cessibles. Cela passe par la promotion de la multi-modalité en formation, le développement de pédagogies actives, l'accompagnement à la digitalisation et la modernisation des formations mais également en apprentissage par le financement d'équipements numériques pour les CFA. C'est aussi un levier pour former aux métiers d'avenir et prendre en compte des publics éloignés de l'emploi.

Priorité 2.5.

Favoriser l'insertion professionnelle

S'il est démontré que l'élévation du niveau de compétences facilite l'insertion professionnelle, le renforcement des liens avec le monde socio-professionnel reste un enjeu fort : l'association des acteurs socio-économiques à l'évolution des formations, la poursuite du développement de l'alternance, ou le soutien à l'entrepreneuriat étudiant sont autant de perspectives qui contribuent à améliorer l'insertion professionnelle des étudiants.

Des pistes d'amélioration sont identifiées par les acteurs pour développer les liens entre les formations et le tissu socio-économique :

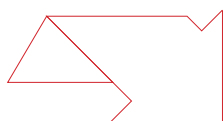
- le développement d'interactions et collaborations avec les entreprises pendant les formations, notamment par la mise en place d'espaces de co-working et de fablabs ;
- le renforcement des plateformes d'accès aux stages ;
- le soutien à l'alternance et à l'apprentissage ;
- l'accompagnement vers le 1^{er} emploi par la mobilisation des réseaux d'alumni, le mentorat et l'organisation de salons pour mettre en relation les étudiants/diplômés et les entreprises ;
- la valorisation des plateformes technologiques des lycées et leurs interactions avec les universités ;
- la sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant par le soutien aux réseaux des étudiants-entrepreneurs PEPITE et la mise en œuvre du programme européen d'échanges pour entrepreneurs (« Erasmus pour Jeunes Entrepreneurs »).

ACTION 32.

MOBILISER LE « PACTE POUR L'EMBAUCHE » AU BÉNÉFICE DES ÉTUDIANTS

Les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises régionales dans un contexte de forte reprise économique appellent des réponses collectives immédiates et efficaces : c'est le sens du Pacte pour l'Embauche lancé par la Région Occitanie. Articulé avec les dispositifs nationaux, ce Pacte s'adresse aussi bien aux demandeurs et repreneurs d'emploi qu'aux jeunes et aux salariés en recherche de reconversion ou qui font preuve de nouvelles attentes au travail. L'objectif est de lever les freins à l'embauche et répondre aux besoins des entreprises, proposer aux demandeurs d'emploi des solutions concrètes leur permettant de se diriger vers les métiers les plus en tension, et cela, sur tous les territoires.

Des actions concrètes sont donc mises en œuvre : mobilité, garde d'enfants, formation-qualifications-compétences, accès au numérique, revenu écologique jeune (jusqu'à 1000 €, pour accompagner des formations professionnalisantes qui répondent aux besoins des filières en tension), aide à l'orientation (accompagnement individuel de jeunes diplômés)...



PRIORITÉ 3 : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS

L'impact des conditions de vie et d'étude sur la réussite des « apprenants » est désormais pleinement démontré. Du fait de la multiplicité des acteurs impliqués dans le soutien à la vie étudiante (Région, CROUS, coordinations territoriales, établissements, collectivités locales, associations étudiantes), il est essentiel d'identifier et de coordonner les différentes initiatives afin d'agir en cohérence et complémentarité, en s'appuyant sur les Schémas d'Amélioration de la Vie étudiante des établissements et des coordinations territoriales. De même, il convient d'associer aux réflexions les étudiants bénéficiaires-usagers.

Il s'agit également d'amplifier les actions par la mise en place de dynamiques collectives permettant de mutualiser les moyens. La mise en place de la CVEC offre un levier financier pour déployer des actions sur les Campus dans les différents volets de la vie étudiante (prévention/santé, accompagnement social, initiatives étudiantes, sport, culture...) ¹².

L'enjeu de modernisation et de rénovation du patrimoine immobilier de l'enseignement supérieur reste important malgré les investissements réalisés dans le cadre du CPER et des opérations Campus. Il s'agit de rénover un parc immobilier vieillissant, de repenser l'écosystème des Campus pour s'adapter aux nouveaux usages des étudiants (environnement numérique, modalités favorisant l'interaction sociale, exigences de mobilités...), mais aussi d'accompagner l'accroissement attendu des effectifs étudiants sur les Métropoles et sur la plupart des territoires. L'amélioration des lieux de vie des étudiants constitue également un enjeu majeur, notamment le développement de

l'offre de logement et de restauration, encore inégale sur les territoires.

À titre d'illustration, la Région mobilisera près de 40 % de son enveloppe dédiée à l'Enseignement supérieur, soit 37 M€, vers des projets dans les villes universitaires d'équilibre (VUE).

Priorité 3.1. **Répondre aux besoins essentiels des étudiants**

Taux de pauvreté des moins de 30 ans proche de 30 %, taux de boursiers supérieur à la moyenne nationale : tous les indicateurs en Occitanie alertent sur la précarité croissante des étudiants, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans certains territoires. Face à ces constats alarmants mis en lumière par la crise sanitaire, la problématique de l'accès aux droits des étudiants apparaît comme un enjeu crucial pour mieux informer et accompagner les étudiants.

De nombreux services et aides dédiés aux étudiants sont proposés par les acteurs. La Région contribue notamment en matière de santé par les dispositifs régionaux « Pass Mutuelle » et « Génération Santé », appel à projet qui soutient les projets de prévention portés par les associations.

Enfin, la Région porte plusieurs dispositifs qui accompagnent les conditions de vie des étudiants en formations paramédicales, maïeutique et en travail social : Bourses d'études accordées sur critères sociaux aux élèves et étudiants inscrits dans un organisme de formation agréé par la Région ; remboursement des frais d'inscription des étudiants boursiers ;

12. La CVEC collectée en 2019-2020 représentait sur l'Académie de Toulouse 7 289 489 € dont 86 % reversés aux établissements, et sur l'Académie de Montpellier 6 527 944 € dont 76 % reversés aux établissements.

aide au mérite; autres services universitaires en fonction des accès aux campus universitaires des territoires (accès à la restauration et repas à 1€, prestations culturelles et sportives...)

ACTION 33.
MOBILISER LES ACTEURS
DE LA VIE ÉTUDIANTE POUR GARANTIR
L'ACCÈS AUX DROITS À TOUS LES ÉTUDIANTS

Dans ce contexte de précarité croissante, l'objectif de cette action est double : améliorer la lisibilité des dispositifs et des droits et accompagner les étudiants dans leurs démarches et leur intégration, quels que soient leurs lieux d'étude et leurs statuts.

Cette action visera également à mobiliser et coordonner les outils de communication, et/ou organiser des espaces partagés sur les territoires, dans l'esprit des tiers-lieux, physiques, itinérants ou dématérialisés.

Les acteurs impliqués – CROUS, collectivités, coordinations territoriales, établissements, représentants étudiants – souhaitent se mobiliser et réunir leurs forces sur les problématiques essentielles des étudiants, prioritairement sur :

- la santé physique et mentale et l'accompagnement social qui doivent être renforcés, en lien avec le CROUS et les relais sur les territoires ;
- le transport et la mobilité qui apparaissent comme des préoccupations majeures pour les étudiants, notamment sur les VUE : plans de déplacements sur les campus, tarifs préférentiels/gratuité, augmentation de la fréquence des transports inter et intra urbains le soir et le week-end, mobilités douces...
- l'offre de restauration et le « bien manger », notamment par le soutien à des initiatives innovantes (épiceries solidaires, actions de sensibilisation sur la nutrition...).

Une réflexion sera également engagée pour que les étudiants des Formations sanitaires et sociales bénéficient des mêmes droits que les étudiants universitaires en termes d'harmonisation des conditions d'attribution des bourses et des frais d'inscription, et d'accès aux services universitaires...

Parmi les besoins identifiés, l'amélioration de l'offre de logement, poste le plus important du budget étudiant, constitue un chantier prioritaire, avec des problématiques spécifiques sur les Métropoles et les VUE. En effet, seuls 8,5 % des étudiants d'Occitanie et près de 26 % des étudiants boursiers sont logés dans le parc géré par le CROUS, malgré une offre en augmentation depuis une dizaine d'années. Le parc locatif privé reste la 1^{re} solution de logement des étudiants, avec des dynamiques de marché qui pénalisent le public étudiant (augmentation des loyers, déficit de l'offre...).

ACTION 34.
DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT
DESTINÉE AUX ÉTUDIANTS, APPRENTIS
ET ALTERNANTS

La Région agira dans différents objectifs :

- Développer une connaissance de l'offre et des besoins en logements étudiants dans les territoires d'Occitanie, en capitalisant les études réalisées par les différents partenaires et en réalisant des études sur le logement des jeunes et des étudiants, ou encore en participant aux Observatoires territoriaux du logement étudiant existants (Toulouse, Montpellier, Nîmes-Alès).
- Développer et améliorer l'offre sociale de logement pour les étudiants : financement via le CPER de la création ou la réhabilitation de résidences étudiantes gérées par les CROUS de Toulouse et de Montpellier ; financement de projets de résidences étudiantes portés par les bailleurs sociaux ; financement de la création,

de la restructuration ou de l'amélioration des résidences pour les jeunes en mobilité (FJT).

- Soutenir et valoriser les actions d'information et d'accompagnement des étudiants par des partenaires associatifs ou publics, notamment les initiatives portées par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ), l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), ainsi que par les établissements et les coordinations territoriales, par exemple l'Accueil Welcome Desk porté par l'UFTMiP.
- Valoriser et soutenir les initiatives innovantes telles que l'intermédiation locative, la cohabitation intergénérationnelle et la labellisation de logements du parc privé à destination des étudiants, par exemple le « Label Logement Jeunes » du Grand Cahors ou le déploiement de la plateforme du CROUS « Locaviz » dans les VUE.

Dans le cadre de ses compétences en matière de mobilité, la Région sera très attentive à la cohérence des actions menées par l'ensemble des acteurs impliqués pour enjeux transport important acteur ESRI... Les étudiants ont des besoins spécifiques de mobilité. Ils fréquentent les sites d'enseignement supérieur, les équipements sportifs et culturels, les lieux festifs, les gares et points de rendez-vous de covoiturage... selon des modalités qui leur sont propres, comme des horaires souvent en décalage avec les heures de pointe habituelles ou des modes de transport moins coûteux correspondant à leur niveau de vie.

Ces pratiques mériteraient d'être évaluées plus finement sur chaque Ville Universitaire d'Équilibre notamment dans le cadre de l'élaboration des feuilles de route VUE / Schéma Local ESRI pilotées par les collectivités locales. Certains sites d'enseignement supérieur se sont engagés dans l'élaboration et l'animation de « plans de déplacement s campus », permettant de programmer l'amélioration des accès, en dialoguant entre gestionnaires de site et collec-

tivités territoriales. À noter que les mobilités liées à la ville universitaire, ce sont aussi les déplacements des personnels enseignants ou autres qui sont à ce jour peu connues.

Avec LiO, la Région Occitanie dispose déjà d'un service régional des transports collectifs unique comprenant différents modes de transports sur l'ensemble de la région pour lien entre les territoires d'Occitanie : TER, tarifs préférentiels pour les jeunes (FréquencioJeunes, LibertioJeunes, etc.), bus scolaire et lignes régulières, transport à la demande, pôles d'échanges multimodaux, mobilités actives et alternatives (vélo, covoiturage...).

Toutefois, afin de mieux répondre aux besoins des citoyens et donc des jeunes, les Comités départementaux des Mobilités permettront de réunir tous les acteurs concernés et faciliteront l'amélioration des services proposés. D'autre part, et dans une logique de mise en œuvre d'un réseau mutualisé, le Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) Occitanie qui réunit les autorités organisatrices des transports (AOT) de la région pourra être mis à contribution. Ce dispositif permet de mutualiser les données des AOT afin de garantir la complémentarité des réseaux de transports et ainsi tendre vers un réseau multimodal complet pour l'usager.

La Région Occitanie dans le champ de ces compétences sur les transports et la mobilité sera donc associée aux réflexions sur ces problématiques avec les territoires et les étudiants pour rendre plus adaptée et complémentaire l'offre de mobilité aux étudiants en cohérence avec son Pacte Vert.

Priorité 3.2.

Favoriser l'épanouissement personnel des étudiants

Vecteurs d'émancipation et d'équilibre personnel, la culture et le sport jouent un rôle important dans la vie étudiante. L'accès à la culture et aux manifestations sportives demeure des enjeux forts et partagés par l'ensemble des acteurs impliqués : Région, communes, intercommunalité et établissements d'enseignement supérieur.

Plusieurs axes d'amélioration sont identifiés par les acteurs, notamment sur :

- Les infrastructures et les équipements pour mieux répondre à la demande notamment sur les VUE. Les mutualisations d'équipements entre établissements et collectivités locales, voire en inter-sites, sont à encourager pour étendre les créneaux disponibles.
- L'animation locale et la médiation afin de sensibiliser et accompagner les jeunes vers les pratiques culturelles et sportives, objectif qui suppose la formation des personnels et qui pourrait être mené avec le concours d'étudiants dans le cadre d'un engagement reconnu et valorisé.
- La conciliation des temps de vie afin de permettre aux étudiants d'équilibrer études et épanouissement personnel. Plusieurs établissements d'Occitanie ont engagé une réflexion dans ce sens. Sur le site de Rodez, par exemple, plusieurs heures sont consacrées, un jour fixe dans la semaine, à la pratique de la culture et du sport.

ACTION 35.

EXPÉRIMENTER L'EXTENSION DE LA CARTE JEUNE RÉGION AUX ÉTUDIANTS

La carte Jeune Région est un support numérique de l'ensemble des aides de la Région en faveur des lycéens (manuels scolaires et premiers équipements, loRdi, aide à la lecture et à la pratique sportive, formation aux premiers secours, bons plans...).

La Région propose de lancer une concertation en vue d'étendre le dispositif Carte Jeune Région au public étudiant.

Il s'agira d'étudier avec les acteurs (étudiants, Crous, établissements) l'opportunité d'un tel outil et d'en définir le périmètre, en complémentarité avec les dispositifs déjà mis en place sur les territoires.

Le cas échéant, une expérimentation locale pourra être engagée sur une VUE pour mesurer la pertinence et la portée de cette nouvelle offre de services.

PRIORITÉ 3.3.

Favoriser l'inclusion et lutter contre les discriminations

Les efforts réalisés par les établissements d'enseignement supérieur ont permis d'améliorer l'accueil des étudiants en situation de handicap. En Occitanie, ils représentent ainsi une proportion significative aussi bien à l'Université (2,1 % en Occitanie contre 1,7 % au national), que dans les écoles d'ingénieurs (5,9 % contre 5,3 % au national). On note encore des points d'amélioration en matière d'accessibilité sur certains campus, de logements adaptés et d'accompagnement (accessibilité des contenus pédagogiques et des services universitaires par des outils numériques dédiés). Au-delà de l'accessibilité des lieux d'enseignement (mais aussi des lieux de loisirs, de repos, de santé, de repas et tout autre lieu dédié aux étudiant.es) qui reste à penser en termes de qualité d'usage, l'accessibilité des supports et des enseignements sont encore à conforter.

Par ailleurs, il convient de porter une attention particulière aux problématiques de discrimination directe et indirecte, de bizutage ou de harcèlement en réponse aux constats alarmants observés sur les Campus (dans l'Académie de Toulouse, 10,9 % des étudiants se déclarent victimes de discrimination, 6 % de harcèlement et 4,6 % de bizutage).

ACTION 36.

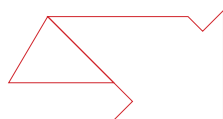
LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Région continuera à soutenir des actions en matière d'inclusion et de lutte contre les discriminations, notamment en direction du public étudiant. Les fonds mobilisés par la CVEC

permettront également de mener des actions en ce sens.

Par ailleurs, la Région poursuivra son action en vue d'améliorer la qualité d'accueil des étudiants et apprenants en situation de han-

dicap, en finançant des travaux d'accessibilité, d'adaptation et de modernisation, dans le cadre du CPER et des opérations portant sur les bâtiments des organismes de formations sanitaires et sociales.



PRIORITÉ 4 : ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE DES ÉTUDIANTS

La richesse de la vie étudiante est une force pour l'Occitanie: de nombreuses initiatives étudiantes alimentent déjà les liens sociaux et les dynamiques locales, recouvrant une grande diversité de domaines: culture, solidarité, développement durable et responsabilité sociétale, sport, activités syndicales et associations de filières. Il s'agit, pour l'ensemble des acteurs, d'encourager davantage encore le pouvoir d'agir des étudiants, en valorisant et soutenant ces initiatives.

Priorité 4.1.

Favoriser l'intégration des étudiants

La réussite des étudiants au-delà des études passe par un environnement favorable, favorisant la socialisation et le gain d'autonomie. L'intégration à la vie du Campus est une étape nécessaire pour permettre de développer ce sentiment d'appartenance à une « communauté » étudiante.

La Région encourage les initiatives visant à favoriser l'intégration des étudiants, qu'elles soient à l'initiative des établissements ou des coordinations territoriales, ou portées par les étudiants eux-mêmes, en particulier sur les VUE où l'intégration contribue pleinement à la réussite des étudiants: lutte contre l'isolement, événements

d'accueil et d'intégration, tels que la Semaine de l'étudiant, organisations d'événements sportifs, types Olympiades.

Priorité 4.2.

Soutenir et valoriser l'engagement étudiant

L'engagement étudiant contribue à forger les personnalités et participe à la réussite personnelle et professionnelle. Les établissements d'enseignement supérieur, conscients de cet enjeu, encouragent et soutiennent nombre d'initiatives étudiantes, notamment en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

De même, l'appel à Projets « Vie étudiante », porté par les deux coordinations territoriales avec des financements CVEC et Région, a déjà permis de déployer des actions initiées par les étudiants sur les Campus dans les différents volets de la vie étudiante (prévention/santé, accompagnement social, initiatives étudiantes, sport, culture...). Il s'agira de poursuivre cette dynamique pour permettre aux étudiants de devenir pleinement acteurs de leurs Campus.

Par ailleurs, l'ensemble des acteurs concourent à encourager la reconnaissance de l'engagement

des étudiants, inégalement reconnu par les établissements (passage d'un DU, validation d'une UE, bonification de la moyenne générale...). Un objectif pourrait être de construire des dispositifs de reconnaissance inter-établissement sur la base d'un référentiel commun en valorisant les retours d'expériences, et/ou de développer avec les établissements des «certificats d'engagement étudiants», sur le modèle de celui qui est mis en place par l'Université Sorbonne Paris Nord.

Il convient enfin de favoriser la représentativité de la jeunesse dans toutes les instances d'éducation populaire et de politique de la jeunesse : Conseil Régional des jeunes, CESER, CROUS...

Il s'agit également de veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des zones rurales soient bien représentés, grâce à des dispositifs incitatifs (par exemple, aide aux transports des jeunes des quartiers ou mise en place de navettes pour participer aux instances).

ACTION 37.

METTRE EN PLACE UN BUDGET PARTICIPATIF RÉGIONAL POUR SOUTENIR LES INITIATIVES ÉTUDIANTES

La Région encouragera la citoyenneté active des étudiants en mettant en place un budget participatif pour soutenir les initiatives innovantes sur les territoires visant à améliorer les conditions de vie étudiante (accueil, logement, santé, alimentation, services mutualisés, sport et culture, tutorats, intergénérationnel, handicap, entrepreneuriat...)

Les modalités de ces actions seront construites avec de la communauté étudiante (associations étudiantes, représentant étudiant dans les universités) et les établissements d'enseignements supérieurs avec pour objectif de pouvoir soutenir des projets de dimension locale ou régionale.

Cette concertation permettra d'identifier des thèmes/actions prioritaires en lien avec le Pacte vert et ayant un impact positif à court terme sur la vie étudiante, l'intégration des étudiants dans la société, la transition écologique...

PILOTAGE ET ÉVALUATION

La Région Occitanie a construit une relation privilégiée avec l'ensemble des acteurs régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui s'est traduite par une forte mobilisation dans des différentes étapes de l'élaboration de la nouvelle stratégie SRESRI 22-28, notamment lors des ateliers de concertation menés fin 2021 et début 2022.

Cet engagement collectif, capital pour le succès de cette stratégie régionale, appelle la mise en place d'un pilotage partagé de la mise en œuvre de la stratégie retenue. Il s'agira notamment de :

- Animer le lien privilégié avec les présidents d'universités, les représentants des étudiants, avec les Rectorats, au travers des réunions d'échanges régulières.
- Poursuivre dans le prolongement des ateliers de concertation les échanges avec les chercheurs/étudiants pour connaître leur perception de la politique régionale et faire remonter leurs besoins, opportunités, projets...
- Réaliser des missions d'évaluation en s'appuyant sur de l'expertise extérieure et des Groupes de travail spécifiques (évaluation continue, évolution /adaptation de la politique régionale...).
- Élaborer et partager avec la communauté scientifique/académique, les outils d'observation et de caractérisation des forces.
- Améliorer la reconnaissance, le rayonnement et l'attractivité de l'Occitanie.

Depuis le début des années 80, le Comité consultatif régional de la Recherche et le Développement technologique (CCRRDT) a constitué un espace de dialogue entre le Conseil régional, les acteurs de la recherche et l'écosystème d'innovation. Ainsi, des initiatives structurantes ont émergé des travaux du CCRRDT notamment grâce à la mise en réseau des acteurs (ex : défis clés) et à la conduite d'échanges sur des enjeux majeurs (interdisciplinarité, caractérisations des productions scientifiques, diffusion de l'innovation).

Au regard des structurations qui organisent désormais les acteurs de l'ESRI à l'échelle régionale comme à l'échelle des écosystèmes locaux, de nouvelles modalités doivent être imaginées pour renouveler le cadre d'échange et de pilotage de l'ESRI sur le territoire.

ACTION 38. **CONSTRUIRE UN CADRE RÉGIONAL** **D'ÉCHANGE ET DE PILOTAGE**

La Région souhaite bâtir des modalités de pilotage partagées du SRESRI, permettant de bien articuler le pilotage institutionnel (Etat, établissements, Région) avec un espace de dialogue avec les communautés académiques (enseignants-chercheurs, étudiants).

Il s'agira ainsi, en complément des différentes instances d'échange existantes (ASESRO, Science(s) en Occitanie, SRI-SI...), de développer un dispositif global d'animation et de pilotage du SRESRI agile et utile pour tous, composé de trois entités nouvelles :

- ➔ **Un Comité d'Orientation et de Suivi SRESRI**, constitué des représentants de la Région, des établissements de recherche et d'enseignements supérieur. Réuni 2 fois par an, il sera l'espace privilégié des échanges institutionnels et stratégiques.
- ➔ **Un collège de concertation avec des acteurs de la recherche**, formé de 20 à 30 personnes (collège renouvelé tous 2 ans) issues de la communauté académique régionale, choisies en raison de leurs compétences et de leur expertise dans les thématiques abordées. La Région veillera à identifier des personnalités les plus proches des réalités de terrain que vivent les chercheurs, enseignants et étudiants, et les plus représentatifs de l'écosystème

ESR de notre territoire (Universités, organismes de recherche, VUE...).

Ce groupe pourra, d'une part, porter un regard sur les forces/opportunités de l'écosystème de l'ESR (cf. action 39 *Développer des outils partagés de caractérisation des forces de recherche en Occitanie*), et, d'autre part, participer à l'évaluation des politiques publiques menées par la Région (analyse des actions, organisation des acteurs, opportunités d'expérimentations de nouvelles modalités/actions, communication...). Il pourra également apporter son éclairage méthodologique dans des démarches prospectives portées par la Région.

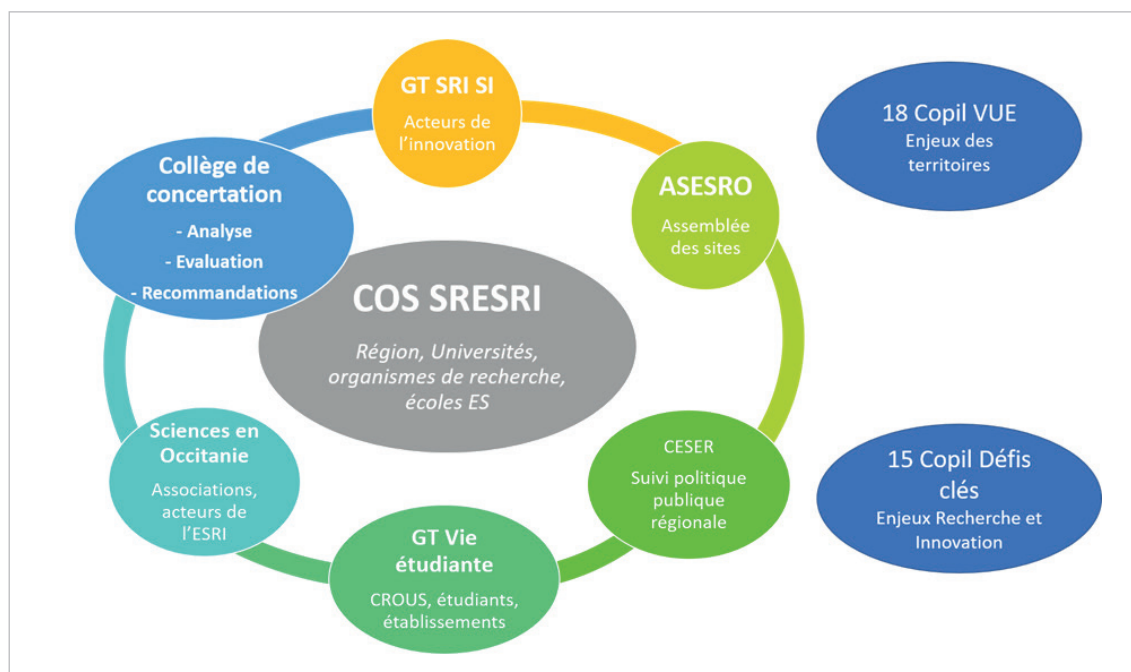
➔ **Un groupe de travail « Vie étudiante » :**

Constitué des représentants de la communauté étudiante (élus étudiants, syn-

dicats, associations...), des CROUS et des établissements qui portent les schémas d'amélioration de la vie étudiante (SAVE), ce groupe de travail permanent formera un espace de dialogue autour des enjeux de la vie étudiante (logement, transport, culture, sport...) dans le but de dégager les actions coordonnées à mettre en œuvre.

Ces instances de concertation pourront croiser leurs réflexions collectivement lors de réunions spécifiques organisées par la Région à une fréquence annuelle. Les modalités précises de ces moments d'échange sont à construire avec l'ensemble des partenaires.

Dans un contexte en forte évolution, marqué par une accélération des avancées scientifiques et l'évolution des équilibres à l'échelle internationale, les choix stratégiques d'investissement dans l'ESR demandent



à être éclairées par des éléments objectivés de positionnement et d'évaluation de la qualité et du potentiel des thématiques et projets accompagnés.

ACTION 39.
DÉVELOPPER DES OUTILS PARTAGÉS
DE CARACTÉRISATION DES FORCES
DE RECHERCHE EN OCCITANIE

La Région propose de mettre en place avec les acteurs de l'ESR, des outils de caractérisation qui permettront d'identifier et d'objectiver les thématiques/sujets à fort potentiel sur le territoire, dans le respect des spécificités de chaque discipline. Ce regard partagé avec les acteurs de la recherche permettra de :

- répondre aux enjeux de visibilité et de rayonnement international ;
- réfléchir sur le positionnement « concurrentiel » et les choix stratégiques à adopter ;
- éclairer les processus de décision et d'allocation des moyens consacrer collectivement au développement des savoirs et des compétences.

Ces outils devront être déployés à l'échelle régionale et associer, dans leur construction, les « tutelles » des laboratoires de recherche mais aussi des représentants des communautés concernées. Ils pourront intégrer par exemple des indicateurs construits avec des données sur :

- La reconnaissance scientifique (production scientifique, prix/reconnaissance, ERC...) ;
- L'ouverture à l'international ;
- Les « marqueurs » de l'innovation (Brevets, collaborations labo/entreprise, création d'entreprises...).

Le partenariat entre l'ensemble des forces du territoire intéressées par la préparation de son avenir se

traduit notamment dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027, outil majeur au service du développement régional.

Les Contrats de Plan Etat – Région (CPER) constituent, avec les fonds européens, le principal instrument contractuel au service du développement régional, l'État et la Région s'engageant sur la programmation et le financement sur 7 années de projets structurants pour l'avenir, permettant de relever les défis climatiques, écologiques, économiques et sociaux des prochaines décennies.

La Région et l'État ont validé le cadre général, les objectifs et le montant des investissements (environ 6 milliards d'euros) contractualisés. Doté d'une enveloppe de près de 500 M€ (dont 183 M€ de la Région Occitanie), le soutien à l'Enseignement Supérieur et la Recherche viendra contribuer aux deux piliers du CPER 21-27 :

- « Construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et soutenabilité ».
- « Œuvrer pour le rééquilibrage et les solidarités dans les territoires de l'Occitanie ».

ACTION 40.
DES ENGAGEMENTS COLLECTIFS
CONTRACTUALISÉS

Pour atteindre les ambitions fixées dans la présente Stratégie régionale pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation, la Région Occitanie privilégie une logique de contractualisation avec ses partenaires, plutôt que d'appels à projets systématiques.

La Région souhaite partager avec les acteurs présents en Occitanie des perspectives de développement partagées et est prête à conclure, dans des cadres collectifs ou bilatéraux, des accords de partenariats pluriannuels, porteurs d'engagements et de projets concrets.

Si le CPER propose un cadre historique de partenariat qui permet d'accompagner l'essentiel

des investissements structurants, d'autres espaces de dialogue et de construction de projets sont construits ou à développer.

Ainsi, la Région proposera à chaque organisme de recherche présent dans le territoire de construire un cadre d'échange afin de coordonner les réponses aux enjeux stratégiques et de développement. Ces mises en cohérence des stratégies de chacun donneront lieu à des accords partenariaux qui contribueront à mener des actions coordonnées pour améliorer l'excellence et le rayonnement de l'écosystème ESR régional.

À titre d'illustration, une convention de partenariat liant la Région et le CNRS est en cours de finalisation. Elle définira les grands axes de collaboration entre les deux partenaires afin de soutenir et renforcer les capacités de recherche et d'innovation du territoire en lien avec des objectifs communs.

En outre, la Région poursuivra son engagement auprès des « coordinations de site », avec une attention particulière pour les actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie, d'études et de réussite des étudiants.

UNE ÉVALUATION DU SRESRI À CONSTRUIRE AVEC LES ACTEURS DE L'ESRI

La Stratégie Régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation proposée par la Région repose sur une démarche construite avec les acteurs de l'ESRI (établissements d'enseignement supérieur et de la recherche, représentants de l'État en région, collectivités territoriales, représentants des étudiants, acteurs économiques...). La mise en œuvre de cette vision partagée nécessitera, en complément d'une gouvernance claire, la mise en place d'une méthode d'évaluation robuste.

Une attention forte sera donc portée à l'évaluation de la politique de soutien de la Région et de son impact. Cette approche évaluative continue doit permettre de préserver l'agilité de l'action régionale, qui s'adaptera à l'évolution de l'environnement et des enjeux qui émergeront au fur et à mesure du déploiement du SRESRI 22-28.

Il conviendra ainsi d'engager une réflexion avec toutes les parties prenantes pour concevoir le cadre méthodologique, les axes d'analyse ainsi que les indicateurs les plus pertinents qui permettront à la Région et à ses partenaires d'évaluer les effets et les impacts des actions déployées dans les territoires.

CONTRIBUTIONS ÉCRITES

- AGEMP – Association Générale Étudiante de Midi-Pyrénées
- ARIUT - Assemblée Régionale des IUT d'Occitanie
- Artistes Atelier
- BiodivOc
- Campus Cahors – Vallée du Lot
- CESER
- CHU de Montpellier et de Nîmes
- Contribution commune à 16 associations œuvrant pour le développement des Cultures Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation (CST2I)
- Contribution commune aux Universités de Montpellier 3, Nîmes, Perpignan, Toulouse 2 et au CUFR d'Albi « Financer les Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines et Sociales en Occitanie : Pourquoi et comment ? »
- Contribution commune aux plateformes technologiques en Sciences de la Vie Biocampus Montpellier et Genotoul
- Contribution commune ONERA – ISAE SUPAERO - ENAC
- Decazeville Communauté
- IRIT – Institut de Recherche en Informatique de Toulouse
- ISAE SUPAERO
- ONERA
- Réseau RAPPSO – Recherches avec, pour et par la société en Occitanie
- Toulouse Tech Transfer
- Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
- Université Toulouse 3 – Paul Sabatier
- Ville de Carcassonne

En outre, **une dizaine de contributions individuelles** ont été adressées dans le cadre de la concertation.

A N N E X E S

DOCUMENTS RESSOURCES

Les chiffres clés utilisés sont issus des ressources suivantes :

- MESRI, Atlas 2013-2014 et 2018-2019
- MESRI, Strater Occitanie, décembre 2020, effectifs 2017-2018
- MESRI, Strater Occitanie 2022.
- MESRI, SIES-2022 – Effectifs d'étudiants en 2021-2022
- Source MESRI, Strater/Atlas. Périmètre : établissements sous tutelle MESRI et formations d'ingénieurs (Universités de Montpellier, Nîmes, Perpignan, Albi, Toulouse, INP, ENIT, ENS, EHESS, INSPE...)
- Note Flash du SIES, juillet 2021, « Hausse sensible des effectifs inscrits dans l'Enseignement supérieur en 2020/2021 »
- MESRI, Bilans académiques Parcoursup 2020
- Rapport d'information de l'Assemblée Nationale sur l'accès aux études supérieures (juillet 2020)
- Rectorat de l'Académie de Montpellier : <https://www.ac-montpellier.fr/cid97215/les-cordees-reussite.html>
- Rapport d'information de l'Assemblée Nationale sur l'évaluation de l'accès à l'Enseignement supérieur (juillet 2020)
- Guide méthodologique « blocs de compétence dans l'enseignement supérieur – Transformation de l'offre de formation dans le cadre de la formation tout au long de la vie »

Les documents ci-dessous sont disponibles sur le site internet de la Région Occitanie : <https://www.laregion.fr/SRESRI>

- SRESRI 2017-2021 – Bilan des dispositifs (octobre 2021)
- SRESRI 2022-2028 – Éléments d'état des lieux et enjeux (octobre 2021)
- Les enjeux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Occitanie (octobre 2021)
- Synthèse des ateliers de concertation SRESRI - novembre 2021
- Synthèse des ateliers de concertation SRESRI – février 2022
- Restitution des ateliers de concertation – Présentation des orientations (mars 2022)

NOTES

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse

22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9

Montpellier

201, av. de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2

Appel gratuit / N° Unique : 3010

 @occitanie | la region.fr

